

Sommaire

<i>Introduction</i>	7
<i>Les Archives, l'archiviste et l'action culturelle en France au XX^e siècle</i>	9
I. L'action culturelle en France au XX ^e siècle : une construction historique	10
II. L'archiviste, un acteur culturel indispensable	20
<i>Conclusion</i>	28
<i>Bibliographie</i>	30
<i>État des sources</i>	34
<i>Jacques Levron, un acteur culturel, figure de précurseur dans le service de Maine-et-Loire (1931-1954)</i>	38
I. Jacques Levron, un chartiste traditionnel	40
II. Jacques Levron, un historien passionné	54
III. Jacques Levron, un archiviste investi personnellement dans l'action culturelle	61
<i>Conclusion</i>	70
<i>Annexes</i>	72
<i>Table des illustrations</i>	86
<i>Table des annexes</i>	87
<i>Table des matières</i>	88

Introduction

Selon l'UNESCO, la culture est « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social* ». ¹. Cependant, la définition même du terme « culture » pose quelques difficultés. En effet, selon Philippe Poirrier, deux conceptions de cette notion s'affrontent ². Il s'agit d'une part, d'une définition anglo-saxonne qui entend par la culture, « *l'ensemble des dispositions psychologiques et des représentations collectives propre à l'Homme* », ou mœurs. C'est ainsi une définition acceptée, notamment dans le domaine des sciences sociales et admise par les pouvoirs publics. La seconde définition de la « culture » est celle de « *productions et pratiques culturelles justiciables de jugements de valeurs conceptuels ou esthétiques* ». De ces deux définitions, la première semble dominer pour admettre une action directe des pouvoirs publics.

Cependant, quelle est la place de la culture en France ? Comment la politique culturelle est-elle élaborée ? Ce sont autant de questions auxquelles ce mémoire tente d'apporter des réponses. Pour ce faire, l'établissement de l'histoire de l'émergence d'une politique culturelle publique en France ainsi que la synthèse de cette mise en place au sein des services d'archives permet d'apporter des solutions. Ce dernier point pose la question de la mission culturelle au sein des services d'archives. Il faut alors clarifier le terme d'action culturelle, qui peut porter à confusion. Il s'agit de l'« *ensemble des moyens mis en œuvre pour mettre en relation la création et l'ensemble des richesses patrimoniales avec l'ensemble des populations d'un territoire afin de permettre à l'individu et à des groupes d'individus de maîtriser la réalité culturelle qui les environne* » ³. Cependant, selon une note de la Direction des Archives de France du 6 août 1982, « *Les Archives ne constituent pas à l'état brut un outil culturel de grande communication* » ⁴. Si cette citation fait apparaître la marginalisation de l'action culturelle au sein des archives, la réalité impose, elle, un autre schéma. En effet, l'archiviste est un « *conservateur, classificateur, mais aussi un praticien de*

¹ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférences mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet-6 août 1982.

² Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 4.

³ Site du ministère de la Culture et de la Communication (en ligne) : <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle/index.html> (consulté le 25 avril 2014).

⁴ Association des Archivistes français, *Abrégé d'Archivistique. Principes et pratiques du métier d'archivistique*, Paris, Association des Archivistes français, 3^e édition, 2012, p. 295.

l'Histoire et de ses sciences auxiliaires, un connaisseur de l'Histoire »⁵. De ce fait le professionnel des archives émerge comme un véritable acteur culturel à part entière. Il s'agit notamment des archives départementales qui offrent un accès privilégié à la culture et à son action.

Dans un XX^e siècle marqué par des évènements historiques sans précédent, un professionnel fait figure de représentant de cette émergence de l'action culturelle au sein des services d'archives : Jacques Levron. S'intéresser à sa carrière permet de répondre aux problématiques posées. En fonction de 1931 à 1954 aux archives départementales de Maine-et-Loire, Jacques Levron tente en effet d'impulser une politique culturelle particulière et surtout innovante.

Il s'agit donc de s'appuyer sur deux éléments distincts dans ce mémoire : la bibliographie d'une part et l'état des sources d'autre part.

Le premier élément, celui de la bibliographie, permet de dresser l'état des connaissances général existant sur le sujet. Curieusement, alors que les ouvrages concernant la politique culturelle française ainsi que l'histoire d'un ministère des Affaires culturelles sont très nombreux, les écrits généraux concernant l'action culturelle au sein des services d'archives sont très rares. Ainsi, la bibliographie apporte essentiellement des références sur l'histoire de l'action culturelle en France. Elle apporte de plus des sources pour mieux comprendre le contexte historique et géographique du département de Maine-et-Loire.

Le second élément, celui de l'état des sources, contribue à ce présent mémoire en s'appuyant sur un dépouillement minutieux d'archives de différents services, mais aussi sur des entretiens avec des proches de Jacques Levron. Même si la majorité des sources utilisées provient du Maine-et-Loire, d'autres sont conservées ailleurs, à Pierrefitte-sur-Seine par exemple. L'état des sources permet de faire ressortir des informations utiles à l'étude de cas, notamment concernant l'action culturelle de Jacques Levron.

⁵ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 691.

Les Archives, l'archiviste et l'action culturelle en France au XX^e siècle

En France, la culture reste une affaire d'État, ce qui forme la spécificité française. Tout comme au temps de Jules Ferry avec l'école, la France s'assigne la mission d'éduquer son peuple à travers la culture⁶. À l'origine d'une construction historique relativement récente, la politique culturelle voit le jour par la mise en place de différents moyens mis à la disposition des professionnels culturels : musées, conférences, expositions, ateliers. Les exemples sont trop nombreux pour pouvoir être énumérés en totalité mais leur diversité révèle les nombreuses actions mises en œuvre.

De ce fait, les acteurs culturels – conservateurs, guides touristiques ou professeurs – sont chargés de la mission d'éducation culturelle. Parce que les archives sont considérées comme un bien culturel, l'archiviste se révèle être un acteur culturel à part entière.

En effet, l'essor considérable du secteur culturel au XX^e siècle draine vers les archives un public nouveau. De la collecte au classement, en passant par la communication, nombreux sont les hommes de l'ombre ou encore les « *gardiens de la mémoire* »⁷ qui détiennent une mission spécifique. L'action culturelle, longtemps laissée à l'abandon, émerge comme un principe primordial de l'archiviste, ce qui renvoie à une dimension professionnelle en pleine évolution. Cette action culturelle consiste alors à démocratiser l'accès des archives et de ce patrimoine à la population. Dans un XX^e siècle marqué par deux guerres qui touchent le monde entier sans épargner la France, l'action culturelle opère un tournant décisif et c'est sous ce même siècle que l'intervention de l'État dans le domaine culturel s'accroît.

Ainsi, dans quelles mesures se construit la politique culturelle française au XX^e siècle et comment s'effectue cette mise en place au sein des services d'archives ?

Il s'agit de faire un bref rappel historique concernant l'action culturelle en France, mais aussi des différentes formes d'actions culturelles qui s'offrent à l'archiviste.

⁶ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 47.

⁷ Association des Archivistes français (en ligne) : <http://www.archivistes.org/Qu-est-ce-qu-un-archiviste> (consulté le 10 avril 2014).

I. L'action culturelle en France au XX^e siècle : une construction historique

L'action culturelle émerge de différentes façons au XX^e siècle mais sa mise en place bénéficie d'une lente genèse. À l'échelle internationale, le modèle français de la gestion publique de la culture est alors considéré comme une référence, ce qui fonde « *l'exception française* »⁸.

A. Le temps des précurseurs

1. De la Révolution à la Troisième République, l'organisation des Beaux-Arts (1789-1935)

La Révolution française constitue un tournant important dans l'histoire de notre pays à plusieurs titres. Il s'agit notamment de l'émergence des notions de culture et de patrimoine. Ces dernières surgissent avec la question des biens seigneuriaux et cléricaux qui deviennent alors les biens inaliénables de la nation, engendrant une notion nouvelle, celle de patrimoine national. Celui-ci se fonde à partir des biens du clergé, des biens de la couronne et enfin de la confiscation des biens des émigrés. C'est pour gérer ces biens que sont ainsi fondés les premiers dépôts, musées, conservatoires nationaux, bibliothèques, pour développer une administration du patrimoine. Il faut alors souligner la naissance de trois institutions culturelles : les Archives nationales qui sont fondées dès le 29 juillet 1789 lorsque l'Assemblée nationale se dote d'un service d'archives ; la Bibliothèque nationale, héritière de la Bibliothèque royale ; et le Muséum central des Arts ouvert le 10 août 1793⁹. Cette nouvelle politique nationale est, par ailleurs, marquée par une politique de régénération de la société par la culture. Elle vise en effet à changer les mentalités, transformer les pratiques quotidiennes, mais aussi construire de nouvelles institutions¹⁰. La législation fait alors partie intégrante de l'émergence de la notion du patrimoine culturel. De nombreuses lois témoignent de cette législation croissante ainsi que de la place centrale qu'occupe désormais la culture. La Révolution française pose ainsi les fondements de la politique de cette conservation, politique qui se place sous le signe de la volonté publique.

Héritière de la Révolution, la période de 1815 à 1935 reprend à son compte la politique de cohésion nationale autour des arts et de la culture. Cette période, qui voit se succéder cinq régimes et qui est marquée par une instabilité institutionnelle, organise cependant une intervention publique

⁸ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 24.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, p. 22.

forte dans le domaine culturel. Cette intervention se regroupe dans l'organisation de l'administration des Beaux-Arts placée sous la tutelle de plusieurs ministères successifs : ministère de l'Intérieur sous la monarchie de Juillet, ministère de la Maison de l'Empereur en 1863, ministère de l'Instruction publique en 1870¹¹. Plusieurs tentatives d'autonomisation ont lieu, sans véritable succès cependant. Il s'agit notamment de la mise en place d'un cabinet des Arts, Sciences et Lettres en janvier 1870 qui ne se concrétise pas. Il en est de même pour la création d'un ministère des Arts sous Gambetta en novembre 1881 qui ne survit que trois mois, pour s'éteindre en janvier 1882¹².

De plus, la création d'une administration des monuments historiques sous la monarchie de Juillet (1830-1848) met en valeur la volonté d'intervention publique. En effet, cette administration a pour tâche d'établir un inventaire des monuments mais aussi d'assurer leur conservation pour une véritable prise de conscience de la valeur nationale mais aussi historique de ces édifices anciens¹³.

En 1875, le rattachement des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique met en évidence la politique publique culturelle comme enseignement. Cette politique est de plus marquée par la création du Conseil supérieur des Beaux-Arts¹⁴ qui fonctionne comme une instance consultative formée d'experts et chargée d'inspirer l'action de l'État.

Malgré la mise en place d'une nouvelle organisation et de profondes mutations qui transfèrent la compétence culturelle au sein de l'Instruction publique, la structure administrative de la direction des Beaux-Arts demeure fragile et fluctuante.

¹¹ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 28.

¹² Jean-Luc Bodiguel, *L'implantation du ministère de la Culture en région, Naissance et développement des directions régionales des Affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 15.

¹³ Philippe Poirrier, *Ibid.*, p. 29.

¹⁴ Edouard Charton déclare : « *En annexant les Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique, en les rapprochant de l'administration qui a pour attribution l'enseignement et l'encouragement des lettres, on assigne aux Beaux-Arts proprement dits leur place légitime, on y reconnaît leur droit à la sollicitude de l'État, non pas seulement parce qu'ils sont pour quelques esprits délicats une source de jouissances exquis et rares, mais parce qu'ils répondent réellement à un besoin général, en tendant à développer dans le pays entier le sentiment de l'amour du beau, dont une nation ne saurait se désintéresser impunément, soit pour le progrès de sa civilisation, soit pour sa gloire* », cité par Philippe Poirrier, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Librairie générale française, 2000, p. 19.

2. Front populaire, Révolution nationale et Libération : une tentative d'organisation (1936-1945)

L'année 1936 marque l'arrivée au pouvoir du Front populaire et surtout la conduite innovante d'une politique culturelle : celle d'une intervention financière, administrative et politique de l'État en matière culturelle. La période est marquée par un contexte défavorable de crise, notamment économique, qui touche le monde de la culture. Cependant, le gouvernement du Front populaire relance une politique innovante par une nouvelle vision des domaines artistiques et culturels. Le gouvernement prend en effet appui sur un mouvement d'éducation populaire, sur une meilleure diffusion du savoir et de la connaissance pour garantir aux citoyens une popularisation de la culture. Par ailleurs, le Front populaire, dans sa politique culturelle, porte son regard sur la jeunesse pour une Éducation nationale. Appuyée par la semaine des 40 heures ainsi que les congés payés, la législation témoigne d'une valorisation de l'accès à la culture. Ainsi, le gouvernement dirigé par Léon Blum est constitué avec l'ambition de mener une politique associant valorisation du patrimoine et démocratisation culturelle. En juin 1937, le directeur des Beaux-Arts, Georges Huisman, rappelle dans la revue *Europe* la nécessité de « faire pénétrer la culture artistique et technique dans les foules populaires qui en furent trop longtemps privées »¹⁵. Cependant, la politique du Front populaire est confrontée à de nombreuses difficultés : difficultés économiques à partir de 1932, manque de moyens, manque de volonté politique réelle, limite de temps¹⁶. Malgré cela, le Front populaire reste novateur dans sa politique culturelle.

Entre continuité et rupture, le régime de Vichy (1940-1944) et son ambition culturelle se placent entièrement sous la Révolution nationale. En effet, la volonté de rapprocher l'art du peuple et de favoriser une certaine décentralisation est présente dans le discours du pouvoir et relayée par des moyens de propagande tels que l'enseignement, la presse, la radio, le cinéma. Cependant, ce discours nationaliste moderne s'oppose à un contrôle étroit des arts par une censure omniprésente, au contexte de la guerre, aux pénuries. Par ailleurs, le durcissement de l'Occupation met fin à la politique culturelle de Vichy qui ne réussit pas à régénérer la société.

La double ambition de démocratisation et de décentralisation présente pendant le régime de Vichy se retrouve à la Libération. Ainsi, le lendemain de la Libération renoue avec les espérances nées du Front populaire. Entre « espoirs et finalement désespoirs »¹⁷, la IV^e République paraît pourtant prometteuse. La constitution de la IV^e République garantit alors « l'égal accès de l'enfant

¹⁵ Pierre Moulinier, « L'embellie Front populaire », sous la direction d'Emmanuel de Waresquiel, *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, p. 167.

¹⁶ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 39.

¹⁷ *Ibid.*, p. 42.

et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture »¹⁸. La culture demeure gérée par un secrétariat attaché au ministère de l'Éducation nationale. Cette IV^e République est ainsi selon Philippe Poirrier « l'âge de l'espérance contrariée »¹⁹. Une tentative est de plus confiée à Pierre Bourdan pour mettre au point un ministère des Arts et des Lettres en janvier 1947. Ce dernier prend cependant fin dès octobre 1947 du fait de manque de soutien important, de l'instabilité des gouvernements successifs et du budget dérisoire.

La construction d'une véritable politique culturelle en 1959 sous la V^e République gaullienne est redevable d'une pratique ancienne marquée par de nombreuses pratiques institutionnelles. Ce ministère confié à un des intellectuels les plus renommés de son temps s'inscrit en effet dans une longue histoire et un héritage important.

B. Le ministère de la Culture de 1959 : « L'invention de la politique culturelle »²⁰

Depuis deux ou trois décennies, de profondes évolutions ont bouleversé le paysage culturel français. Ainsi, la V^e République se singularise en 1959 par la création d'un ministère des Affaires culturelles, ce qui entraîne la mise en place d'une politique publique culturelle particulière. La date de 1959 est souvent considérée comme l'an zéro des politiques culturelles publiques en France²¹.

1. Les années Malraux, ou la volonté d'une démocratisation culturelle

L'année 1959 marque la création d'un ministère autonome et définitivement séparé du ministère de l'Éducation nationale. Ce ministère est alors chargé non plus de gérer une politique des Beaux-Arts, mais d'assumer un rôle de nouvelle mission culturelle : « *Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour missions de rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer les plus vastes audiences à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent* »²². Ainsi, la volonté démocratique, héritage de la politique du Front populaire est reprise dans la politique culturelle.

¹⁸ Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

¹⁹ Philippe Poirrier, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Librairie générale française, 2000, p. 54.

²⁰ Philippe Urfalino, « L'invention de la politique culturelle, et après ? », *La pensée de midi*, 2004, n° 16, p. 9-15.

²¹ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 47.

²² Décret 59-889 du 24 juillet 1959.

« *Prenez aussi Malraux, il donnera de l'éclat à votre gouvernement* »²³ sont alors les mots de De Gaulle envers Michel Debré, premier ministre chargé de former le cabinet ministériel. Ainsi, c'est sous l'impulsion du Général de Gaulle que Malraux²⁴ entre en action sur le plan de la politique culturelle. De 1959 à 1969, Malraux est chargé des Affaires culturelles selon le décret du 3 février 1959 lui conférant toutes ses attributions. Ce dernier veut « *faire pour la Culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction* »²⁵ par des objectifs simples : favoriser la décentralisation culturelle, briser les privilèges de classe, sauvegarder le patrimoine et enfin stimuler la création.

Progressivement se construit l'administration générale, qui garantit l'autonomie du ministère ainsi que sa pérennité. Ce développement s'accompagne de la création en 1961 des maisons de la culture, lieux de rencontre entre le public et le patrimoine culturel. Véritable signe de l'importance de la politique culturelle publique, la culture s'intègre désormais dans les plans quinquennaux de modernisation économique et sociale.

En 1969, six directions et une inspection générale matérialisent cette croissance administrative²⁶. De plus, cette organisation administrative est complétée par la mise en place de conseillers régionaux à la création artistique en 1965, de trois premiers directeurs régionaux des Affaires culturelles en 1969 et de Comités Régionaux des Affaires culturelles en 1963. Ce succès demeure cependant fragile. Il se construit en effet dans un contexte difficile, marqué notamment par la faiblesse du budget mais aussi par une lutte permanente contre les ministères des Finances et de l'Éducation nationale.

Une des particularités de l'action de Malraux réside donc dans la création d'institutions particulières. Il s'agit notamment des Comités Régionaux des Affaires culturelles. Ces derniers se veulent des relais locaux de la politique nationale.

²³ Alexandre Mirlesse, Arthur Anglade, « Quelle politique culturelle pour la France ? », Débat de l'École Normale Supérieure, 26 avril 2006, p. 11.

²⁴ Né en 1901, Malraux s'engage dans l'armée française en 1939, avant d'être fait prisonnier et de s'évader pour participer à la résistance et à la Libération. Il devient en 1945 ministre de l'information du gouvernement provisoire du général De Gaulle et fonde avec lui le Rassemblement du Peuple Français (RPF).

²⁵ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 47

²⁶ Annexe 1 : Organigramme du ministère des Affaires culturelles, 1969, p. 72.

2. Les Comités Régionaux des Affaires culturelles : des relais locaux de la politique nationale

L'implantation du ministère de la Culture en région se symbolise par la création de structures particulières. Il faut en effet au ministère de la Culture exister non seulement à Paris mais aussi en région. Ce rôle est ainsi attribué aux Comités Régionaux des Affaires culturelles (CRAC).

Dès 1962, Malraux et son ministère posent la réflexion sur la mise en place d'un relais du ministère et de sa politique à un échelon local. Après une année d'élaboration, les Comités Régionaux des Affaires culturelles voient le jour en février 1963 pour coordonner au niveau local la politique nationale. Le comité a alors pour but l'examen et la délibération de questions communes à plusieurs secteurs culturels²⁷. Ils regroupent alors un responsable de chaque domaine présent au sein du ministère. Il s'agit ainsi de l'architecture, des archives, de l'archéologie, du cinéma, de la création artistique, de l'enseignement artistique, des musées, du théâtre, de la musique et enfin de l'action culturelle²⁸. De plus, un correspondant permanent est nommé au sein de chaque comité par le ministre de la Culture pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci. Cette personne reçoit ainsi une triple fonction : « *assurer le fonctionnement du comité (préparation des ordres du jour ainsi que des rapports et notes destinés à être examinés par le comité), établir une liaison permanente entre les chefs des services extérieurs et les préfets coordonnateurs [...], établir la même liaison [...] avec les directions d'administration centrale* »²⁹.

La fondation de ces Comités Régionaux des Affaires Culturelles marque ainsi un moment charnière pour mettre en évidence des problématiques récurrentes. Il s'agit notamment de la déconcentration, de la coordination des services culturels et de la définition même d'une politique culturelle en région.

De plus, à l'échelle régionale, les archivistes sont assimilés à des acteurs à part entière dans ces comités. En effet, la répartition des vingt premiers postes de correspondants se fait de la manière suivante : « *six postes de correspondants à des conservateurs régionaux des Bâtiments de France, cinq postes à des conservateurs de musée, un poste à un directeur d'établissement d'enseignement artistique et huit postes à des archivistes* »³⁰. En effet, ce sont, la plupart du temps, les archivistes en poste dans les chefs-lieux de régions qui sont désignés comme correspondants permanents. Ainsi, les archivistes participent largement à une certaine entreprise administrative dans l'histoire

²⁷ Patrice Marcilloux, « Les archivistes et les comités régionaux des Affaires culturelles : une occasion manquée ? », *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS, n° 36, 2007, p. 188.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Jean-Luc Bodiguel, *L'implantation du ministère de la Culture en région, Naissance et développement des directions régionales des Affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 43.

³⁰ Patrice Marcilloux, *Ibid.*, p. 187-203.

du ministère de la Culture car ils sont considérés comme disposant de nombreuses sources d'informations et d'une bonne connaissance des aspects de la vie culturelle de la région.

L'un des premiers travaux de ce comité est ainsi de mettre en place « *des enquêtes sur les équipements culturels existants, leur degré d'utilisation et l'intérêt des collectivités territoriales pour ce type d'investissement* »³¹.

Cependant, le départ du général de Gaulle en avril 1969 et donc du ministre Malraux entraîne une rupture fondamentale dans le processus de création des Comités Régionaux des Affaires culturelles et donc dans le processus amorcé de déconcentration. Il faut en effet attendre le décret du 8 février 1977 pour que soit officialisée la création des Directions Régionales des Affaires culturelles (DRAC), implantation de l'ancien projet des CRAC.

Les années Malraux marquent l'apogée d'une politique culturelle qui se veut davantage démocratique. Ce succès est cependant à pondérer. Les événements de mai 1968 ont des répercussions graves et déstabilisent le ministère des Affaires culturelles ainsi que les Maisons de la culture qui traversent une crise importante. Trop centralisé, le ministère des Affaires culturelles est faiblement représenté sur l'ensemble des territoires, même si les maisons de la culture amorcent un partenariat avec les collectivités territoriales. En conséquence, l'après-mai 1968 ouvre sans conteste une nouvelle page.

C. La décennie 1970 : le développement durable d'une politique culturelle

La décennie 1970 est marquée par une refonte de la politique et des structures. Impulsée par le ministère Duhamel, la relance de la politique culturelle est permise par la conjonction de la volonté du Président de la République mais aussi du premier ministre Jacques Chaban-Delmas³². La politique culturelle repose alors sur une médiation pédagogique entre les œuvres et le peuple et passe également par une plus grande déconcentration.

³¹ Jean-Luc Bodiguel, *L'implantation du ministère de la Culture en région, Naissance et développement des directions régionales des Affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 44.

³² Après des études de droit et de sciences politiques, Jacques Chaban-Delmas intègre l'inspection des finances en 1943. Il participe très activement à la Résistance et à la Libération de Paris. Jacques Chaban-Delmas est élu député de la Gironde en 1946, et maire de Bordeaux en 1947. Il est plusieurs fois ministre sous la IV^e République. Il est élu à la présidence de l'Assemblée nationale en 1958, puis premier ministre du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972 sous la présidence de Georges Pompidou.

1. Des années Duhamel (1971-1973) au « printemps culturel »³³ de Michel Guy (1974-1976) : des années de refondation

Les années 1970 sont marquées par une forte instabilité des ministres qui impacte les Affaires culturelles. De 1969 à 1981, la dénomination de la structure ministérielle change à plusieurs reprises³⁴. Ces nombreuses modifications témoignent de la difficulté des politiques à relever ce qui se rapporte au domaine artistique et au domaine culturel. En 1971, le rapport pour le VI^e Plan, plans quinquennaux de modernisation économique et sociale, enregistre l'échec de la démocratisation culturelle et souligne à la fois la faiblesse des moyens du ministère et celle des innovations qui se font à la marge. Ainsi, une véritable refonte est mise en œuvre par la création d'une administration nouvelle et par l'intermédiaire de deux hommes : Jacques Duhamel³⁵ et Michel Guy³⁶.

Cette refonte de la politique culturelle s'effectue dans un premier temps avec un rôle innovant du président de la République dans le domaine de la culture. En effet, le rôle du président de la République s'accroît alors considérablement dans la politique culturelle. C'est le cas du président Georges Pompidou (1969-1974), grand amateur d'œuvres d'art, qui marque de son empreinte la conduite de la politique culturelle en prenant l'initiative de grands projets. Moins inscrit dans cette volonté culturelle, le président Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) accepte toutefois de soutenir de grands projets lancés sous Pompidou et n'hésite pas à intervenir directement dans la conduite de la politique culturelle.

Les difficultés de la gestion de la politique culturelle reflètent les nombreux remplacements au ministère de la Culture. C'est au total pas moins de neuf personnes successives qui s'attèlent à la gestion de cette politique. Parmi celles-ci, un homme émerge pour permettre une relance de la politique culturelle de l'État : Jacques Duhamel. Ce ministre, qui évolue de 1971 à 1973, tente de moderniser profondément l'État culturel par une politique globale et d'interdisciplinarité de développement culturel³⁷. En effet, par un budget croissant, Jacques Duhamel oriente la politique culturelle sur trois axes essentiels : conserver le patrimoine, favoriser la diffusion et encourager la création, tout en reconnaissant le rôle des collectivités locales.

³³ Cité par Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 72.

³⁴ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 68.

³⁵ Diplômé des Sciences-politiques de Paris, Jacques Duhamel entre en politique en 1962 en tant que député du Jura. Proche du président Georges Pompidou, il devient ministre à plusieurs reprises, notamment de la Culture de 1971 à 1973.

³⁶ Horticulteur de formation, Michel Guy est un responsable culturel et homme politique. Il devient ministre de la Culture de 1974 à 1976.

³⁷ Philippe Poirrier, *Ibid.*, p. 71.

La période des années 1970 se caractérise de plus par l'introduction d'une logique libérale que Jacques Duhamel valorise au sein du ministère de la Culture. Cette dernière est ainsi reprise par Michel Guy, ministre de la culture de 1974 à 1976, pour une réorientation davantage tournée vers le sens libéral. En effet, de juin 1974 à août 1976, la gestion de la politique culturelle est vécue comme un véritable « printemps culturel », volonté de Michel Guy. Ce dernier, amateur d'art et fondateur du Festival d'Automne, permet l'introduction d'une logique libérale pour un désengagement financier relatif de l'État, alors même que le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, s'investit moins dans ce dossier.

Le développement des politiques culturelles par les villes est au cœur des années 1970. Ainsi, Michel Guy inaugure la politique des chartes culturelles. Celles-ci sont destinées à développer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales pour financer l'ensemble des politiques culturelles. Vingt-six chartes sont ainsi signées de 1975 à 1978. Ce ne sont pas moins de onze villes, cinq régions, sept départements et deux cantons qui s'engagent dans le sens des chartes³⁸. Ainsi, l'État sélectif, caractéristique de la période de Malraux, s'estompe au profit d'un État qui se veut partenaire³⁹. Les villes amorcent alors une certaine montée en puissance qui les place progressivement en tant qu'acteur incontournable des politiques culturelles publiques.

De cette volonté de déconcentration affichée dans les années 1970, naissent des institutions nouvelles qui s'appuient sur le modèle des Correspondant Régionaux des Affaires culturelles. Il s'agit ainsi des Directions Régionales des Affaires culturelles (DRAC), qui sont la « véritable concrétisation du pari de Malraux »⁴⁰.

2. De l'héritage des CRAC à la mise en place des DRAC : une implantation régionale réussie

La politique régénératrice des années 1970 participe à la création des Directions Régionales des Affaires culturelles. Ces nouvelles structures qui sont le symbole d'une véritable déconcentration sont mises en place par deux étapes distinctes.

La première étape, en 1973, consiste en l'instauration de directions régionales expérimentales dans trois régions (Pays de Loire, Alsace et Rhône-Alpes). Elles ont pour mission de « coordonner et harmoniser l'action de l'ensemble des services régionaux et départementaux mais

³⁸ Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1996, p. 79.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Jean-Luc Bodiguel, *L'implantation du ministère de la Culture en région, Naissance et développement des directions régionales des Affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 71.

aussi d'assurer le rôle d'ordonnateur secondaire du budget des Affaires culturelles »⁴¹. Ces directions, services regroupant l'ensemble des services régionaux du ministère sous le commandement d'un directeur régional, sont souvent perçues comme un véritable « *coup de force* »⁴² du gouvernement. Cette création suscite en effet une vive hostilité notamment de la part des préfets dont les DRAC expérimentales empiètent sur leurs prérogatives et habitudes.

Par ailleurs, sur les sept ministres qui ont suivi le départ de Malraux, seuls les ministres Jacques Duhamel et Michel Guy ont marqué durablement le ministère concernant ce sujet. En effet, le ministre Duhamel transmet en 1971 un projet concernant le statut des directeurs régionaux. Il signe également en février 1973 une circulaire à titre expérimental définissant la mission des directeurs régionaux. Cette dernière concerne la coordination des actions de l'ensemble des services régionaux et départementaux du ministère. Pour sa part, Michel Guy annonce en octobre 1974 « *qu'il compte établir progressivement un réseau de directions régionales dotées de moyens plus importants* »⁴³.

Malgré des réticences tant internes qu'externes, une seconde étape est cependant franchie par la mise en place définitive et officielle des Directions Régionales des Affaires culturelles par décret du 3 février 1977. Ces dernières ont pour objectif « *la mise en œuvre de la politique culturelle du Gouvernement* »⁴⁴. Ce présent décret établit le rôle du directeur régional des Affaires culturelles qui est celui de veiller à l'application de la politique définie par le gouvernement dans les domaines relevant de la culture. Ces derniers ont de plus autorité sur les services en dépendant. De cette fondation officielle, sont mises en place en 1978 six DRAC (Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Picardie, Franche-Comté).

C'est ainsi grâce à la mise en place de ces structures au niveau local que le ministère de la Culture, jeune ministère, a pu révéler son importance et sa légitimité. Elles représentent ainsi le ministère en région et font donc figure de déconcentration.

Cette plongée historique révèle ainsi l'origine du rôle prépondérant de l'État dans le gouvernement de la culture, une prépondérance qui suscite encore aujourd'hui un étonnement mêlé d'admiration de la part de nos voisins européens. Ainsi, en cinquante ans, grâce à l'action conjuguée de l'État et des collectivités territoriales, la France s'est dotée d'un réseau d'équipements

⁴¹ Site du ministère de la Culture et de la Communication (en ligne) : http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne/ldrac/nav2_mission.html (consulté le 25 mai 2014).

⁴² Jean-Luc Bodiguel, *L'implantation du ministère de la Culture en région, Naissance et développement des directions régionales des Affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 73.

⁴³ Rencontre du 14 octobre 1974, *Bulletin d'informations du ministère*, n° 48, 1^{er} janvier 1975.

⁴⁴ Jean-Luc Bodiguel, *Ibid.*, p. 105.

culturels sans équivalent dans le monde. Cette politique culturelle s'inscrit notamment dans l'institution historique que sont les archives. Cependant, à l'exception des Archives nationales où une véritable politique de valorisation des archives au bénéfice du grand public est clairement affichée dès le milieu du XIX^e siècle, ce n'est que dans les années 1950 que les services publics d'archives ont développé une série d'actions culturelles. À l'instigation de Charles Braibant, directeur général des archives de France de 1948 à 1959, les Archives nationales se dotent dans les années 1950 de services éducatifs, ce qui marque les débuts d'une véritable politique culturelle au sein des archives.

II. L'archiviste, un acteur culturel indispensable

Bien souvent, la profession d'archiviste est assimilée aux travaux ingrats de classement de papier effectués dans les sous-sols ou les greniers, par des hommes introvertis et coupés du monde. Cependant, l'action de l'archiviste ne se limite pas à cette seule vision. En effet, l'archiviste s'affiche aussi comme un érudit qui met en valeur la publication des travaux scientifiques, ainsi qu'un promoteur de l'action culturelle. Ainsi, depuis quelques années, « *les Archives ouvrent davantage l'accès de leurs richesses au public non spécialisé, et s'efforcent, par l'organisation d'expositions ou de présentations de documents, par l'accueil d'élèves et d'étudiants de toutes disciplines, par des publications de textes, à collaborer étroitement à la vie culturelle* »⁴⁵. Ce rôle culturel de l'archiviste, souvent peu perçu, peut prendre plusieurs formes.

A. Des expositions aux musées d'archives, une solution alternative à l'action culturelle

1. L'archiviste et les expositions d'archives

Les archives, de par leurs nombreuses manifestations, en particulier les expositions, sont des lieux culturels au même titre que les bibliothèques, théâtres et musées. « *Visible, sensible, émotive, porteuse de sens et de connaissances, l'exposition est un tout* »⁴⁶. Cette dernière peut prendre trois formes distinctes au sein des services d'archives. Il s'agit en premier lieu de l'exposition nationale de Paris. Celle-ci est organisée à l'hôtel de Rohan et permet, grâce à son budget important,

⁴⁵ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 655.

⁴⁶ Association des Archivistes français, *Abrégé d'Archivistique. Principes et pratiques du métier d'archivistique*, Paris, Association des Archivistes français, 3^e édition, 2012, p. 302.

l'emprunt de nombreuses œuvres d'art et l'impression détaillée d'un catalogue⁴⁷. Il s'agit, en second lieu, de l'exposition de grande ou moyenne importance au sein des archives départementales. Elles sont organisées pour commémorer l'anniversaire d'un évènement ou d'un homme et sont dotées d'un budget local qui leur est propre⁴⁸. Enfin, il s'agit de la petite présentation de documents au sein du service éducatif en fonction de thèmes en accord avec les programmes d'histoire. Cette dernière est organisée par le professeur en lien avec le directeur des services des archives.

Se développent par ailleurs d'autres genres d'expositions, comme les expositions itinérantes ou encore le prêt de documents pour des expositions extérieures.

Concernant le sujet de l'exposition, il peut être sélectionné soit par l'administration, soit par l'archiviste⁴⁹. Cependant, le sujet de l'exposition s'établit la plupart du temps en rapport avec un évènement particulier, une commémoration ou un anniversaire. Le sujet peut alors porter sur l'international ou sur le local, mais aussi sur l'histoire d'une région, la carrière d'un homme ou encore la biographie d'un homme célèbre.

Selon le public espéré et visé et le sujet proposé, la durée de l'exposition varie. Typiquement, elle se déroule sur un mois mais dans des circonstances particulières, elle peut durer plus longtemps. C'est le cas pour les manifestations culturelles commémorant le même anniversaire, ou lorsque l'exposition constitue pour la ville qui l'accueille un véritable enrichissement dont peut bénéficier la saison touristique.

La dépense la plus importante pour une exposition réside dans l'impression du catalogue qui permet par un bref résumé de garder le souvenir de celle-ci. Le budget doit de plus prendre en compte la publicité réalisée autour de l'exposition pour permettre une inauguration connue. Cette dernière doit en effet regrouper de hautes personnalités et permet déjà d'entrevoir le succès de l'exposition.

L'exposition est ainsi un des moyens les plus imposants pour mettre en relief l'action culturelle des archives. Cependant, les dépôts d'archives mettent également en place des musées qui se veulent permanents, à la différence des expositions éphémères.

⁴⁷ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 662.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 663.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 663.

2. Les musées d'archives

Par la fondation du Musée paléographique de Léon Laborde, les archives s'ouvrent désormais à un public non initié. Ainsi, l'objectif est de susciter la curiosité historique par la paléographie grâce à l'ouverture de ce musée le 19 juillet 1867 : « *Montrer au public comment l'État conserve et entretient un noble édifice du siècle de Louis XIV [...], ce n'est point un résultat indigne de votre administration, et le gouvernement de l'Empereur en recueillera quelques honneurs* »⁵⁰. C'est alors la première fois qu'un musée s'ouvre au sein d'un dépôt d'archives, ce qui fait donc figure de précurseur.

Cependant, même si des musées ont été mis en place au sein des services d'archives, les grands musées restent peu nombreux. L'exception réside dans le musée de l'Histoire de France de 1963 qui présente des collections d'un attrait artistique important, car le musée est placé au sein des appartements de Soubise. Trois autres musées sont cependant à signaler. Il s'agit tout d'abord du musée d'Angers, fondé en 1903 et aménagé dans l'ancienne sacristie de l'abbaye Saint-Aubin. Il faut également mentionner le musée de Chartres, rénové de 1949 à 1953 et qui renferme des collections d'estampes et des documents de Maurice Jusselin⁵¹. Enfin, il s'agit du musée de Moulin, fondé en 1955⁵².

La sélection des documents présentés peut être soit fixe, soit renouvelée, mais doit prendre en compte certaines difficultés. Il faut en effet faire attention au public visé et au nombre de visiteurs escompté pour le musée. Il s'agit ensuite de considérer le nombre de musées que le public peut visiter dans cette même ville. En effet, plus la ville sera investie de musées et moins celui des archives sera attractif pour le public. La dernière difficulté réside dans la communication et la publicité réalisées autour du musée par l'intermédiaire des articles dans les journaux, des affiches ainsi que de la publicité présente dans les guides touristiques⁵³.

Le musée peut alors être consacré à l'histoire régionale ou locale par une présentation attirante des documents, des illustrations, des objets. D'une façon générale, il faut donner une part importante aux images et aux objets, notamment historiques.

Les expositions et les musées participent grandement à l'ouverture culturelle des archives. Elles permettent en effet d'attirer un public important. Cependant, ce public est essentiellement

⁵⁰ Cité dans : Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 656.

⁵¹ Maurice Jusselin, (1882-1964) est un savant, chartiste, paléographe et archiviste de Chartres.

⁵² Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 659.

⁵³ *Ibid.*, p. 660.

composé d'adultes, c'est pourquoi une action culturelle en direction des plus jeunes est progressivement mise en place, en particulier pour les scolaires. C'est ainsi le rôle des services éducatifs que d'attirer culturellement une jeune population.

B. L'archiviste au cœur de l'enseignement culturel

1. Aux origines de l'action culturelle dans les archives, le service éducatif

« *Il faut rendre les Archives plus vivantes, les enrichir d'attributions plus actuelles, sans rien leur enlever, bien entendu, de leur fonction historique, qui est leur raison d'être* ». C'est ainsi, en 1949, que Charles Braibant, directeur des Archives de France, met en place un projet de modernisation des archives. L'une des initiatives les plus novatrices est de doter les archives, en premier lieu les Archives nationales, de services éducatifs à l'image de ceux existant dans les musées⁵⁴.

Ce service est entièrement destiné à un public scolaire dans un but de formation, notamment à des pratiques qui viennent compléter l'enseignement des établissements scolaires. Le service est donc véritablement pédagogique car il forme l'élève et lui donne la possibilité de s'approprier en sa qualité de futur citoyen son patrimoine culturel et artistique⁵⁵. Le document témoigne alors d'un passé direct et tient ainsi lieu de mémoire. Le service éducatif établit donc un lien entre le jeune public et les archives. Il permet de faire connaître les sources de l'histoire, mais aussi d'illustrer l'enseignement historique en mettant en contact direct l'élève avec le document. Dans la circulaire d'octobre 1950 mettant en place le service éducatif aux Archives nationales, Charles Braibant, le directeur des Archives de France, définit le but du service : « *Il a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'Histoire, au moyen de visites commentées du musée de l'Histoire de France [...] : son personnel, placé sous la direction d'un archiviste aux Archives nationales, est composé uniquement de membres de l'enseignement mis à ma disposition* »⁵⁶.

Cette fondation marque la création d'une série d'autres services éducatifs dans les archives départementales. Cette multitude de créations est, par ailleurs, marquée par la circulaire du 5 novembre 1951 qui invite à organiser un service éducatif dans les départements. C'est le service des

⁵⁴ Veronique Castagnet, *Le Service éducatif des Archives nationales, Par chemins de traverse*, Villeneuve d'Ascq, Presse Universitaire de Septentrion, 2012, p. 13.

⁵⁵ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 673.

⁵⁶ Annexe 2 : Circulaire du 5 novembre 1951 relatif à la mise en place d'un service éducatif dans les archives départementales, p. 73-74.

archives départementales du Puy-de-Dôme, qui dès février 1952⁵⁷, tient le rôle de précurseur. Cinq services éducatifs sont fondés en 1954, quinze pour l'année scolaire 1955-1956, et vingt services sont fondés au 1^{er} janvier 1957, pour arriver à 45 pour l'année scolaire 1968-1969⁵⁸.

Le service éducatif se destine essentiellement à des classes de l'enseignement du second degré, de lycée ou à des classes de l'enseignement secondaire et du général. Le service s'oriente vers deux méthodes : la venue des élèves au sein des archives, ou la venue des documents au sein de l'établissement scolaire. Cependant, par de nombreux aspects, la première solution est la plus adéquate. Le choix du document à étudier se fait par ailleurs en fonction des programmes scolaires, mais aussi par rapport à l'apport historique important. D'autres éléments peuvent jouer : les aspects esthétiques, le pouvoir de suggestion, l'importance matérielle, l'état de conservation, la plus ou moins grande lisibilité. Il est important de diversifier la catégorie des documents en choisissant des pièces manuscrites, des imprimés, des cartes et plans, voire des documents iconographiques. La présentation matérielle des documents peut prendre la forme d'une exposition ou d'une manipulation. La manipulation, souvent sélectionnée, est plus intéressante, mais nécessite cependant une protection du document.

Le service éducatif est ainsi une des actions les plus significatives dans l'action culturelle. Il est néanmoins incomplet de considérer que l'éducation artistique et culturelle menée par les services d'archives est le fait des seuls services éducatifs. De nombreux autres moyens d'action sont mis en œuvre par l'archiviste.

2. Dépasser le cadre éducatif par des activités pédagogiques

D'une offre qui à l'origine est essentiellement orientée vers le public scolaire, les services éducatifs des archives ont mis en œuvre de nombreuses autres actions. Ainsi, à partir des années 1950, de nouvelles actions culturelles émergent en France.

Il s'agit en premier lieu des journées portes ouvertes qui se déroulent le plus souvent à l'occasion de la manifestation des Journées du patrimoine, au mois de septembre. Des visites guidées sont organisées pour offrir la possibilité de visiter les bâtiments, en particulier les magasins avec des démonstrations de restauration ou encore des jeux éducatifs, ce qui permet de découvrir

⁵⁷ Roger Seve, « Le service éducatif des Archives départementales du Puy de Dôme », *La Gazette des Archives*, n° 13, janvier 1953, p. 27-41.

⁵⁸ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 675.

« *l'envers du décor* »⁵⁹. Ces deux manifestations permettent ainsi aux différents dépôts d'archives de bénéficier d'une visibilité importante sur leur service.

Il existe en second lieu l'organisation de débats, de conférences, de colloques ou encore de journées d'étude, qui soulignent la diversité des actions au sein des services d'archives.

Enfin, au sein des archives, des cours et des ateliers sont organisés. Ce sont notamment des cours de paléographie ou d'onomastique (science qui étudie les noms propres), mais aussi des ateliers liés à la pratique archivistique, ou encore des lectures d'archives. Ce sont ainsi les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence qui font figure de pionnières en développant des lectures thématiques d'archives faites par des comédiens. Ces lectures rencontrent un important succès, c'est pourquoi beaucoup de services d'archives développent cette pratique culturelle. Elles sont en effet un moyen d'attirer vers le document d'archives un public jusqu'alors indifférent ou peu connaisseur.

L'action culturelle au sein des services d'archives est très diversifiée mais aussi et surtout très complète. Cependant, si l'archiviste s'inscrit dans l'action culturelle à l'intérieur même des services d'archives, il s'inscrit également dans l'action culturelle en-dehors des services d'archives par une démarche qui se veut plus personnelle.

C. Un acteur culturel externe aux archives

La vie scientifique française est caractérisée par les écrits et publications mais aussi par l'existence des sociétés savantes. Au sein de celles-ci se regroupent à l'échelon national, régional ou local, ceux qui s'intéressent à l'avancement des sciences. L'éventail de ces sociétés savantes est très large, et leurs activités et publications sont diverses.

1. L'archiviste et les sociétés savantes

L'archiviste possède un lien particulier avec les sociétés savantes, de ce fait, il favorise leur activité en devenant un animateur et un défenseur naturel de celles-ci⁶⁰. Liées entre elles par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, elles sont à l'origine de congrès annuels et de publications sous forme de communications. Ce comité fondé en 1834 par Guizot se veut « *diriger les recherches et les publications des documents inédits à l'aide de fonds votés au budget de l'État* ». Ainsi, le comité contribue à « *favoriser le développement des activités des sociétés*

⁵⁹ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 693.

⁶⁰ Direction des Archives de France, *Ibid.*, p. 629.

savantes et de leurs fédérations et coordonner leurs recherches régionales et locales de nature historique et scientifique »⁶¹

L'archiviste est alors au cœur de ces sociétés savantes. Ainsi, Jean Quéguiner, lui-même archiviste départemental, a pu calculer après enquête auprès des archivistes français « *qu'un archiviste départemental prend part en moyenne à l'administration de deux Sociétés savantes et s'intéresse de près à toutes celles qui ont un cadre régional ou départemental* »⁶². L'existence d'un lien particulier entre les sociétés savantes et l'archiviste s'explique notamment par l'implantation des sièges sociaux de ces sociétés au sein des services d'archives. De même, la tenue de réunions dans le service des archives est un facteur supplémentaire qui relie l'archiviste aux sociétés savantes. De la sorte, il existe pour de nombreux membres une confusion entre l'archiviste et les sociétés savantes qui ne forment qu'un⁶³. Cette influence qu'ont les archivistes au sein de ces sociétés savantes se retrouve par ailleurs par le poste, souvent important, qu'ils occupent dans la société. Il peut s'agir de la présidence ou du secrétariat d'une société, ou encore du secrétariat de la rédaction du bulletin. L'archiviste exerce alors un rôle efficace peu perçu de l'ensemble des membres.

Par ailleurs, la fin de la Seconde Guerre mondiale est caractérisée par le regroupement des sociétés savantes en Fédérations départementales ou régionales⁶⁴. Ces fédérations ont ainsi pour but de leur assurer une force, un poids plus important, mais aussi d'assurer des publications et une activité scientifique.

Au sein de ces sociétés, l'archiviste possède donc un rôle majeur. Ce rôle repose notamment sur la rédaction, l'écriture d'articles, ce qui fait de l'archiviste un érudit.

2. Les travaux scientifiques personnels de l'archiviste

À côté de son activité de classement, de collecte mais aussi d'animation culturelle et scientifique, l'archiviste se doit de publier des travaux scientifiques⁶⁵. Ces travaux scientifiques sont permis par l'accès privilégié de l'archiviste aux documents au sein de son dépôt. Ces recherches lui permettent d'avoir une meilleure connaissance des documents conservés mais aussi d'acquérir une meilleure représentation de la ville et de son passé historique.

⁶¹ Article 2 de l'arrêt portant la création du Comité des Travaux historiques et scientifique.

⁶² Communication de 1959 au VIII^e congrès des Archivistes français, publiée dans *La Gazette des Archivistes*, n° 29, 1959, p. 63.

⁶³ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 631.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*, p. 632.

Les lieux de publication sont nombreux et diversifiés pour l'archiviste : au sein des sociétés savantes, au sein des comités départementaux de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, individuellement avec des éditeurs, ou en collaboration étroite avec d'autres professionnels. Parmi ces derniers, l'archiviste s'inscrit en effet dans le comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale qui a pour but de rechercher l'ensemble des documents susceptibles de servir l'histoire de l'Occupation et de la Libération. Il permet ainsi de susciter des témoignages sur divers aspects tels que la Résistance et l'Occupation. Les publications réalisées au sein des sociétés savantes ou indépendamment avec un éditeur, concernent surtout des textes ou de grandes collections de dictionnaires et manuels de bases. En effet, ce sont des travaux qui permettent un accès facilité aux documents conservés et qui peuvent de plus aider les chercheurs au même titre que les inventaires et répertoires⁶⁶. Il s'agit notamment de la collection des Documents inédits de l'Histoire de France, dans laquelle « *la contribution des archivistes a été particulièrement importante dans les séries des Cartulaires et des Dictionnaires topographiques, et, pour l'époque révolutionnaire, dans les séries des Cahiers de doléances, et des Documents relatifs à la vente des biens nationaux* »⁶⁷. Par ailleurs, de nombreux archivistes acceptent en plus de leur travail quotidien la responsabilité des Atlas historiques des provinces françaises qui se veulent être des cartographies historiques régionales.

Cependant, le XX^e siècle et en particulier les deux guerres mondiales entraînent un recul de ces publications du fait d'un manque de moyens. C'est pourquoi, en 1965, lors du colloque d'Avignon réunissant des archivistes mais aussi des universitaires, est mis en avant le rôle prépondérant des archivistes dans les publications scientifiques et la nécessité d'une relance des publications scientifiques : « [...] *Un de nos meilleurs spécialistes de l'histoire du Droit adressait un véhément appel aux archivistes pour qu'ils reprennent les collections de publications de textes [...]* »⁶⁸.

En conséquent, les publications de l'archiviste se révèlent être un véritable facteur participant à l'action culturelle au même titre que les sociétés savantes ou que les expositions et musées.

⁶⁶ Direction des Archives de France, *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 632.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

Conclusion

Après de nombreux échecs et tentatives sans lendemain, la politique culturelle émerge par une administration des Affaires culturelles en 1959. Il faut en effet attendre la V^e République pour voir naître une politique culturelle solide et durable. Cependant, Malraux s'est largement inspiré du passé pour réaliser un ministère des Affaires culturelles autonome.

On aperçoit dans cette première partie à quel point la politique culturelle est marquée par un long héritage. Elle combine à la fois le concept de pouvoir centralisé et la place de la culture qui s'affirme comme un modèle national. La spécificité française réside ainsi dans la place qu'occupe l'État dans la construction de la nation mais aussi de la politique culturelle. Cette dernière s'affirme par ailleurs comme libérale par l'application des principes de 1789 sur les politiques et les institutions culturelles notamment, mais aussi comme démocratique, comme le démontre le Front populaire et son concept de « popularisation » tandis que l'après 1945 s'engage dans un processus de « démocratisation ».

Avec Malraux, cette mission démocratique est introduite dans les nouvelles priorités du ministère. Les années 1970 permettent par ailleurs de consolider la construction du ministère de la Culture. Ce ministère s'engage alors dans le processus de décentralisation et de déconcentration avec l'émergence de nouvelles structures que sont les Comités Régionaux des Affaires culturelles et les Directions Régionales des Affaires culturelles. Ces dernières regroupent des acteurs essentiels tels que les archivistes dont la mission culturelle est souvent trop peu perçue.

L'ouverture des archives au public représente ainsi un élément de la démocratisation culturelle et les nombreux moyens mis en œuvre depuis quelques années maintenant en sont la preuve essentielle. L'archiviste devient alors un acteur culturel indispensable pour mettre en valeur son service. Il utilise alors différents moyens afin de viser un public varié. Il s'agit en premier lieu du public scolaire, touché par le service éducatif. Ce dernier est en effet destiné à un jeune public et est d'une importance considérable dans l'action culturelle en France. Il s'agit également des visites des archives qui prennent une place toute aussi importante dans l'action culturelle, au même titre que les expositions et les musées qui sont d'excellents moyens de diffusion culturelle. Enfin, les conférences, colloques et débats sont des actions culturelles mises en place plus tardivement mais qui se développent de plus en plus ces dernières années et qui veulent toucher un public adulte qui se veut plus érudit. Dans tous les cas, il est nécessaire que l'archiviste – acteur culturel – s'adapte aux différents types de publics, des plus jeunes aux plus âgés, des érudits aux moins informés.

L'archiviste peut également être un acteur culturel indispensable en dehors des locaux de son service, par un investissement plus personnel. Cette action culturelle est alors représentée à travers des publications scientifiques personnelles, mais aussi dans son intervention dans les sociétés savantes ou encore dans les organismes culturels locaux.

Néanmoins, ce rappel historique ne permet pas de conclure quant à l'application de la politique culturelle publique à l'échelle locale. En effet, ce mouvement culturel émergent s'applique-t-il avec uniformité sur l'ensemble du pays français ? Au contraire, s'applique-t-il de façon hétéroclite par des initiatives personnelles innovantes et antérieures à ce mouvement au sein de la France ? Peut-on déceler les actions culturelles qui précèdent ce mouvement ?

Après avoir défini ces problématiques, il est nécessaire d'étudier ce phénomène culturel à une échelle plus réduite, sur le modèle de la micro-histoire. Ainsi, ce contexte historiographique permet de s'inscrire dans une logique de réduction d'échelle qui permet de s'intéresser à l'individu. Cette étude, potentiellement riche en enseignements sur les caractéristiques générales, permet de mettre en évidence des configurations, des stratégies personnelles.

Il est ainsi intéressant d'observer à une échelle locale la mise en place de cette politique culturelle. Ce sera ainsi l'objet d'une seconde partie de ce présent mémoire. En effet, cette dernière se veut étudier l'action culturelle d'un homme, les moyens culturels mis en œuvre, les buts. Cet individu est représenté par la personne de Jacques Levron qui a suivi un processus culturel innovant au sein des archives départementales de Maine-et-Loire de 1931 à 1954.

Bibliographie

1. Histoire des archives

1.1. Généralités

BAUTIER (Robert-Henri), « Les archives », *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 1120-1161.

DUCHEIN (Michel), « Les archives en France, 1945-1984 : mutation ou révolution ? », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. LV, 1984, p. 84-111.

HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives de France. Mémoire de l'Histoire*, Paris, Champion, 1997, 109 p.

HILDESHEIMER (Françoise), *Les Archives... Pourquoi ? Comment ?*, Paris, Les Editions de l'Erudit, 1984, 183 p.

1.2. L'action culturelle

BABELON (Jean-Pierre), « Les relations des archives avec le grand public », *La Gazette des archives*, n° 76, 1^{er} trimestre 1972, p. 12-13.

BABELON (Jean-Pierre), BOUSQUET (Jacques), SEVE (Roger), « Les Archives et l'animation culturelle », *Manuel d'Archivistique, Théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, direction des Archives de France, SEVPEN, 1970, p. 91.

BODIGUEL (Jean-Luc), *L'implantation du ministère de la Culture en région, Naissance et développement des directions régionales des Affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2001, 373 p.

CORNEDE (Martine), « L'archiviste et son public », *Bulletin des Archives de France*, n° 11-12, juillet-septembre 1998.

DE WARESQUIEL (Emmanuel) (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Larousse-CNRS, 2001, 660 p.

DUBOIS (Vincent), POIRRIER (Philippe) (dir.), « Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIX^e-XX^e siècles », *La Documentation française*, 1998, 458 p.

GAUTIER-DESVAUX (Elisabeth), « L'action culturelle des Archives », *Gazette des Archives*, n°141, 2^e trimestre 1988, p. 218-236.

L'action éducative et culturelle des archives, Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ?, acte de colloque de Lyon, Hôtel de ville, 1^{er} et 3 juin 2005, Paris, La Documentation française, 312 p.

L'action culturelle dans les archives, actes du XXV^{ème} congrès national des archivistes français, 4-6 octobre 1982 à Nice, Paris, Archives nationales, 109 p.

« Les archives au service de l'animation culturelle », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, n° 1176-30, 3 août 1992, p. 14-18.

MARCILLOUX (Patrice), « Les archivistes et les comités régionaux des Affaires culturelles : une occasion manquée ? », *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, Lille, IRHIS 2007, p. 187-203.

MIRLESSE (Alexandre), ANGLADE (Arthur), « Quelle politique culturelle pour la France ? », *Débat de l'École Normale Supérieure*, 26 avril 2006, 52 p.

POIRRIER (Philippe), *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne, Bibliest, 1996, 2^{nde} édition, 129 p.

POIRRIER (Philippe), *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Librairie générale française, 2000, 250 p.

RICOU (Claudia), *Le service éducatif, instrument de politique culturelle des archives*, sous la direction de Patrice Marcilloux, Université d'Angers 2009, 60 p.

SAEZ (Guy) (dir.), *Institutions et vie culturelle*, Paris, La Documentation française, 2005, 171 p.

URFALINO (Philippe), « L'invention de la politique culturelle, et après ? », *La pensée de midi*, 2004, N° 16, p. 9-15.

2. La Législation des archives

Bastien (Hervé), *Droit des Archives*, Paris, Direction des Archives de France, La Documentation française, 1996, 192 p.

Code des Archives de France, Paris, 1958-1969, 4 vol.

Recueil des lois et règlements relatifs aux archives, 1958-1988, Paris, 1988, 2 vol.

3. Histoire du XX^e siècle

3.1. La France au début du XX^e siècle

BARRIERE (Jean-Paul), *La France au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 2013, 159 p.

PHAN (Bernard), *Chronologie de la France au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2009, 214 p.

3.2. Histoire d'Angers et de l'Anjou

JEANNEAU (Jacques), *Angers, Cholet, Saumur. 1. Les villes de l'Anjou au milieu du XX^e siècle*, Nantes, Ouest éditions, 1993, 122 p.

LEBRUN (François), MALLET (Jacques), CHASSAGNE (Serge), *Histoire d'Angers*, 2e éd. Augm., Toulouse, Privat, 1984, 344 p.

LEMESLE (Michel), *1939-1945 à travers l'Anjou*, Cholet, Edition du Choletais, 1976, réédition 1996.

3.3. La micro-histoire dans l'historiographie du XX^e siècle

DELACROIX (Christian), DOSSE (François), GARCIA (Patrick), *Les courants historiques en France XIX^e-XX^e siècle*, 2^{nde} revue édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, 2005, 404 p.

CHARLE (Christophe), « Micro-histoire sociale et macro-histoire sociale. Quelques réflexions sur les effets des changements de méthode depuis quinze ans en histoire sociale », *Histoire sociale, histoire globale*, 1993, p. 45-57.

GRENDI (Edoardo), « Micro-analyse et histoire sociale », *Écrire l'histoire*, 2009, p. 67-80.

4. L'École des chartes et les chartistes

BERCÉ (Yves-Marie), *L'École nationale des chartes. Histoire de l'école depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997, 326 p.

HERVOUET (Jean-Jacques), « Du désordre aux premiers archivistes (1730-1871) », *Annales de Nantes et du pays nantais*, n° 262, 4e trimestre 1996.

LENIAUD (Jean-Michel), « L'École des chartes et la formation des élites (XIX^e siècle) », *La Revue administrative*, vol. 46, 1993, p. 618-624.

MOLLET (Vincent), « Les chartistes dans les archives départementales avant le décret de 1850 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 151, janvier-juin 1993, p. 123-154.

5. Le professionnel des archives

AUBRY (Martine), CHAVE (Isabelle), DOOM (Vincent), *Archives, Archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest de l'Antiquité à nos jours : Entre gouvernance et mémoire*, Lille, IRHIS, 2007, 327 p.

BOURMAUD (Angélique), *Les gardiens de la mémoire vendéenne : les archivistes départementaux, du lendemain des guerres de Vendée à la veille de la seconde guerre mondiale*, sous la direction de Patrice Marcilloux, Université d'Angers, 2010.

CLAUDON (Ferdinand), *Archives et archivistes départementaux en 1920*, Moulins, imprimerie Crépin-Leblond, 1920, 43 p.

MAROT (Pierre), « La formation de l'archiviste en France », *Archivum*, vol.3, 1953, p.51-58.



État des sources

1. Instruments d'orientations

POIRIER-COUTANSAIS (Françoise), SOUCHON (Cécile), *Guide des Archives du Maine-et-Loire*, Angers, 1978, 438 p.

2. Sources manuscrites

Archives nationales

Fonds de l'École des chartes (1849-2007)

Dossier d'élève de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 93 AJ 94.

Inscriptions d'élèves : F¹⁷ 4048 (non consulté)

Fonds du ministère de l'Intérieur, administration départementale

Dossiers classés dans l'ordre alphabétique des départements (de 1 [pour la Lozère] à 124 [pour la Seine] articles par département). XIX^e siècles-1940. Pour chaque département ces dossiers sont en principe classés selon le plan méthodique suivant : Circonscriptions territoriales, changement de nom des communes ; Voirie ; Déclarations d'utilité publique ; Personnel départemental et communal ; Questions d'administration communale ; Administration financière des départements ; Administration financière des communes : F² 2137 – 2948 (non consulté)

Fonds de l'Administration des Archives : Service des Archives départementales puis Service technique. Correspondance avec les départements (1926-1959)

Dossier de correspondance entre les Archives de France et les services qui en dépendent telles les archives départementales du Maine et Loire, en particulier de l'inspection (1926-1959) : ABXXXI^c 155-157.

Mission des Archives du ministère de la Culture

Dossier de pension de Jacques Levron : cote 01V055 C008 dossier D073960 (non consulté).

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Fonds de la commune de Rennes

Registre des naissances 1906 : 2 E 114.

Archives départementales du Maine-et-Loire

Fonds des archives du service (Série AS)

Correspondance générale (arrivée) du service : AS 1 - 4.

Travaux de Jacques Levron, fonds privés donnés ou déposés aux Archives : AS 224.

Fonds de l'Instruction publique, sciences et arts, sous-série 4 T

Sociétés savantes : Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers :
correspondances : Cote provisoire PRO/4 T 150.

Fonds de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

Fonctionnement de la société, correspondance, concours de poésie Julien Daillière, dossiers de séances (1933-1954), congrès de Cholet (1944, 1948, 1951), de Saumur (1943, 1947, 1950, 1953) et d'Angers (1942, 1946, 1949, 1952), pièces préparatoires et épreuves des « Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers », pièces comptables (1846-1899) (1846-1954) : 1 F 6-10.

Fonds de l'Académie des Belles Lettres d'Angers

Règlement, procès-verbaux de séances, candidatures et admissions des membres, registres de présence, correspondance, organisation du concours de poésie Julien Dallièrè, manifestations diverses, communications, notes manuscrites, cahiers de cours, publications (1765-1990) : 258 J 1.

Communications lues en séances : 258 J 9.

Fonds André Gardot :

Académie d'Angers : décoration Levron (1949) : 2 F 15 1.

Fédération des sociétés savantes de Maine-et-Loire : 2 F 15 2.

Comptes rendus d'ouvrages : Les Saints du Pays Angevin (1944) : 2 F 15 3.

Fonds de la fédération des sociétés savantes de Maine-et-Loire (1942-1986)

Dépôt de la Fédération des sociétés savantes de Maine-et-Loire le 18 novembre 1987 : 129 J.

Fonds Jacques Levron et Pierre d'Herbecourt (XX^e siècle) :

Notes imprimées concernant des familles angevines, l'iconographie et l'Anjou, émanant de MM. Jacques Levron et Pierre d'Herbecourt, archivistes de Maine-et-Loire (J. Levron : 1931-1954 ; P. d'Herbecourt : 1954-1964). : 2F16.

Fonds du Conseil Général et commission permanentes de Maine-et-Loire

Comptes rendus des réunions des chefs de service du Conseil général (Administrations et comptabilité départementales, série N), procès-verbaux des délibérations et rapports du préfet de 1931 à 1940 : 1N 199-214.

Délibérations du conseil général de 1945-1954 : 2082 W 1 – 10.

Fonds du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale

Relations du correspondant départemental avec le comité : 181 J 1.

Autres activités des correspondants : 181 J 105-106.

Archives familiales

LEVRON (Jacques), *La traversée du XX^e siècle*, 225 p. : dans un genre autobiographique destiné à ses enfants, Jacques Levron explique et raconte son parcours professionnel ainsi que son parcours personnel.

Recueils d'articles en plusieurs carnets contenant les articles de Jacques Levron dans les journaux quotidiens tels que *Chroniques angevines*, *Le Journal des Débats* ou encore *Benjamin*.

3. Sources orales

Entretien direct avec Brigitte Molinier, fille de Jacques Levron (vendredi 21 mars 2014), entretien téléphonique avec Michel Levron, fils de Jacques Levron (lundi 3 mars 2014).

Entretien avec M^{me} Verry, actuelle directrice des archives départementales de Maine-et-Loire (le mercredi 26 février 2014).

Entretien avec Mr. Boumard, bibliothécaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers (le vendredi 18 avril 2014).

4. Sites Web

Vidéos en rapport avec Jacques Levron sur le site Ina.fr :

Vidéo du 12 juin 1973 sur le thème des spectacles « Sons et Lumières » à laquelle Jacques Levron participe car il concourt à la mise en place de ces spectacles : <http://www.ina.fr/video/I05250835/les-spectacles-de-son-et-lumiere-video.html> (consulté le 17 février 2014).

Les écuries de Versailles, interview de Jacques Levron du 25 décembre 1965 : <http://www.ina.fr/video/I05209904/les-ecuries-de-versailles-video.html> (consulté le 17 février 2014).

Biographie de Jacques Levron, disponible sur <http://www.whoswho.fr/decede/biographie-jacques-levron-15771> (consulté le 10 février 2014).

Prix attribués à Jacques Levron pour ses écrits sur le site de l'Académie française <http://www.academie-francaise.fr/jacques-levron> (consulté le 10 février 2014).

Jacques Levron, un acteur culturel, figure de précurseur dans le service de Maine-et-Loire (1931-1954)

« *Tout archiviste est l'homme d'une époque et d'un lieu* »⁶⁹ écrivait Nathalie Vidal. Ainsi, au XX^e siècle, l'archiviste départemental est un homme qui a pour mission de gérer les archives départementales à travers différents objectifs fondamentaux. Ce sont notamment la collecte qui consiste à recueillir tout document ; le classement, opération de mise en ordre intellectuelle et matérielle ; la conservation, qui consiste à garder physiquement les documents ; et enfin la communication, mise à disposition des archives auprès du public. Les archives départementales, mises en place depuis la Révolution par la loi du V Brumaire an V, mettent en évidence des hommes importants : les archivistes départementaux. Alors que l'image de l'archiviste renvoie à un vieil érudit poussiéreux cantonné dans les sous-sols ou les greniers dans une certaine insociabilité, la réalité est tout autre. Le début du XX^e siècle est alors caractérisé par des moments historiques forts. Il s'agit notamment de l'entre-deux-guerres (1918-1939), de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et surtout de l'Occupation (1940-1944) accompagnée de la Libération. La France est alors plongée dans l'enfer de la guerre et est complètement rythmée par cette dernière. Malgré ces lourds évènements, le XX^e siècle est propice à un véritable développement de l'action culturelle dont les principaux acteurs sont les archivistes départementaux.

Pour mieux comprendre l'action culturelle à l'échelle locale, l'étude de cas d'un archiviste départemental est révélatrice d'une certaine tendance. Il s'agit ici de Jacques Levron, archiviste du département de Maine-et-Loire de 1931 à 1954.

Né le 7 septembre 1906 à Rennes, Jacques Levron meurt le 9 novembre 2004 à Theix dans le Morbihan après une riche carrière professionnelle. Après des études à la faculté de droit et de lettres à Rennes, il est diplômé en 1929 de l'École nationale des chartes et entre en fonction pour son premier poste en tant qu'archiviste départemental de la Creuse. C'est en 1931 qu'il entame sa carrière aux archives départementales de Maine-et-Loire en tant qu'archiviste départemental en chef pour remplacer Marc Saché (1901-1931), poste qu'il quitte en 1954 pour une nouvelle affectation à Versailles.

⁶⁹ Nathalie Vidal, « Georges Bresnier (1789-1961) », *Archives, Archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Age à nos jours*, 2007, p. 169-176.

Ainsi, quel impact Jacques Levron a-t-il eu au sein du service des archives départementales du Maine-et-Loire ? Quelles actions a-t-il menées ? En quoi est-il à l'origine d'une politique culturelle particulière ?

Trois parties peuvent être abordées : Jacques Levron, un chartiste traditionnel ; ensuite, Jacques Levron, un historien passionné et enfin, Jacques Levron, un archiviste investi personnellement dans l'action culturelle.



I. Jacques Levron, un chartiste traditionnel

A. Jacques Levron, de ses origines à sa formation à l'École nationale des chartes

D'origine bourgeoise, Jacques Levron s'investit très tôt dans ses études mais aussi dans sa vie personnelle afin de devenir archiviste.

1. Naissance, enfance et origines sociales

Né le 7 septembre 1906 à Rennes, Jacques Levron est le fils de Philippe Levron, qui après des études de droit, devient adjoint de l'enregistrement des domaines et du timbre à Nevers⁷⁰. Sa fonction consiste à vérifier les registres des receveurs. Ces derniers sont eux-mêmes des enregistreurs du compte des timbres dans un territoire donné. En 1903, le père de Jacques Levron quitte la direction de l'enregistrement de Nevers pour être nommé inspecteur-adjoint de l'enregistrement de Péronne. Il est ensuite muté dans différentes villes : Senlis en 1905, Versailles en 1909, Rennes en 1914⁷¹. Il devient ensuite conservateur des hypothèques en 1924, poste qui consiste à garantir la sécurité juridique des opérations immobilières.

Sa mère, née Cécile Legrand-Franc-Nohan se marie avec Philippe Levron en 1897 et donne naissance à quatre enfants : deux filles et deux garçons dont Jacques Levron. Originaire d'une famille italienne qui s'est installée à Rennes, la famille maternelle de Jacques Levron compte par ailleurs parmi ses cousins l'auteur dramatique Jean Nohain⁷² et l'acteur Claude Dauphin⁷³, ce qui lui confère une ouverture sur le milieu artistique.

Originaire d'une famille bourgeoise, Jacques Levron entreprend des études de droit à l'Université de Rennes. Cependant, ce dernier s'inscrit en parallèle à la Faculté de Lettres pour assister au cours préparant les certificats d'histoire du Moyen-Âge et d'histoire moderne. Sa première année est un succès et Jacques Levron s'inscrit en deuxième année de droit en 1925 avant d'abandonner complètement cette filière afin de se consacrer à la Faculté de Lettres⁷⁴. Par une licence d'histoire accompagnée de cours de latin et d'allemand, ce dernier prépare le concours de l'École des chartes. C'est dans ce contexte que Jacques Levron s'initie à l'écriture puisqu'il publie des articles dans *La Chronique Escholière*, journal universitaire auparavant nommé la *Feuille de*

⁷⁰ Annexe 4, État civil de Jacques Levron, p. 76.

⁷¹ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 8.

⁷² Jean Nohain (1900-1981) dit aussi Jaboune, de son vrai nom Jean-Marie Legrand est un avocat, animateur et parolier français.

⁷³ Claude Dauphin (1903-1978) de son vrai nom Claude Marie Eugène Legrand est un acteur français qui a joué dans de nombreux films français.

⁷⁴ Jacques Levron, *Ibid.*, p. 49.

Chou, mais aussi dans des journaux locaux tels que *Le Nouveliste de Bretagne*⁷⁵.

La formation universitaire de Jacques Levron se met donc aux services des ambitions de ce dernier : accéder à l'École des chartes.

2. L'École des chartes

L'École nationale des chartes et le diplôme d'archiviste-paléographe conféré par cette institution est un passage quasiment obligatoire pour exercer le métier d'archiviste en France au XX^e siècle. Après un concours d'entrée, la scolarité à l'École des chartes se conclut par la rédaction et la soutenance d'une thèse sur un sujet d'histoire.

C'est ainsi le cas pour Jacques Levron. Ce dernier s'inscrit dès 1924 au concours de l'École des chartes. Cependant, par manque de préparation, il échoue au concours d'entrée. C'est lors de sa seconde tentative l'année suivante, en 1925, que Jacques Levron obtient de meilleurs résultats. La première étape, celle des concours écrits, consiste en une épreuve latine, une épreuve d'histoire médiévale (qui concerne la Gaule de 481 à 511) mais aussi une épreuve d'histoire moderne (sur la Guerre de Trente Ans) et enfin une épreuve de géographie historique⁷⁶. Jacques Levron réussit cette première étape et accède à la seconde, celle des oraux. Celle-ci consiste en une traduction latine et un oral en allemand. Douzième sur la liste des reçus⁷⁷, l'École des chartes devient ainsi une réalité pour Jacques Levron.

La première année de Jacques Levron à l'École des chartes en 1926 est composée de cours de paléographie ou de sciences des anciennes écritures ainsi que de cours sur l'histoire des sources de l'histoire de France. Les cours portent également sur la linguistique et la littérature française du Moyen-Âge ou encore sur la bibliothéconomie⁷⁸. Cette première année se conclut par les concours d'entrée en seconde année à l'issue desquels Jacques Levron termine cinquième sur une classe de seize élèves⁷⁹.

La deuxième année se compose de cours de diplomatique, de cours d'histoire des institutions publiques et enfin du cours d'archivistique⁸⁰. Cette seconde année se conclut également par des concours de fin d'année, pour lesquels Jacques Levron termine septième sur 18 élèves⁸¹. Enfin, sa troisième et dernière année à l'École des chartes consiste en des cours d'archéologie,

⁷⁵ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 41.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Dossier d'élève de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 93 AJ 94.

⁷⁸ Jacques Levron, *Ibid.*, p. 57.

⁷⁹ Dossier d'élève de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 93 AJ 94.

⁸⁰ Jacques Levron, *Ibid.*, p. 71.

⁸¹ Dossier d'élève de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine : 93 AJ 94.

d'histoire des institutions privées et en la réalisation d'une thèse qu'il rend le 30 novembre 1928⁸². Ainsi, Jacques Levron consacre l'essentiel de sa dernière année à ses recherches de thèse, pour passer sa soutenance en février 1929⁸³.

Le sujet de sa thèse porte sur Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, comte de Richemond, chevalier de Braine⁸⁴. C'est d'une part un sujet qui porte sur sa région natale, à laquelle il reste très attaché, mais c'est également un sujet médiéval comme la plupart des thèses choisies par les élèves dans cette période chronologique particulière. Comme l'illustre le tableau 1 en annexe⁸⁵, la majorité des thèses concerne en effet la période chronologique du Moyen-Âge. Ce n'est que plus tard qu'une évolution a lieu au profit de périodes plus récentes. Sa thèse est ainsi révélatrice du contexte de l'entre-deux-guerres caractérisé par un champ chronologique particulier. En effet, interrompant l'ouverture qui venait de s'accélérer concernant le sujet des thèses, on observe un brusque repli sur le Moyen-Âge et sur le XVI^e siècle : de 1916 à 1926, sur 118 sujets différents de thèses, quatre seulement s'inscrivent délibérément dans les XVII^e et XVIII^e siècles.⁸⁶

Jacques Levron termine ainsi troisième de sa promotion et est alors nommé dans un premier temps au Quai d'Orsay.

3. Un professionnel naissant

Suite à l'obtention de son diplôme de l'École des chartes en 1929, Jacques Levron accepte un poste au Quai d'Orsay. En effet, le besoin d'un remplacement se fait sentir cette année suite au départ d'un diplomate vers un autre service du Quai d'Orsay. Jacques Levron débute ainsi sa carrière professionnelle en octobre 1929 aux archives du ministère des Affaires étrangères. Jacques Levron, par ce premier poste, est chargé du classement de ces archives. Son travail consiste notamment à préparer un versement que le Quai d'Orsay va faire aux archives nationales⁸⁷. Ce versement concerne les archives consulaires depuis leur création jusqu'en 1920.

Cependant, Jacques Levron n'occupe ce poste que peu de temps. En effet, suite à des problèmes médicaux, il quitte la région parisienne pour occuper en 1930 un poste d'archiviste au

⁸² Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 89.

⁸³ Annexe 5, Dossier de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine, 93 AJ 94, p 77.

⁸⁴ Pierre de Dreux dit Mauclerc, né en 1191, mort le 6 juillet 1250, bailliste de Bretagne de 1213 à 1237, fils de Robert II, comte de Dreux et de Yolande de Coucy. D'abord destiné à une carrière dans le clergé, il y renonça, d'où le surnom de Mauclerc. Pierre Mauclerc soutint Philippe Auguste dans son combat contre l'Angleterre.

⁸⁵ Annexe 6 : Répartition des périodes traitées par thèses à l'École nationale des chartes, p 78.

⁸⁶ Maurice Prou et l'École nationale des chartes, *Livre du Centenaire (1821-1921)*, Paris, Picard, 1921, p. 215.

⁸⁷ Jacques Levron, *Ibid.*, p. 100.

sein du département de la Creuse, à Guéret, « *une des plus petites préfectures de France* »⁸⁸. Il vient alors remplacer Henri Béranger qui détient le poste depuis 1924. Son action consiste à continuer le travail de son prédécesseur, notamment la poursuite de l'impression des inventaires imprimés et le classement de la documentation comprenant les routes et chemins de la Creuse.

Par ailleurs, Jacques Levron s'investit dans la région en devenant second secrétaire de la société archéologique de la Creuse, fondée en 1832. Cette dernière traite des sciences naturelles, de l'archéologie, de l'histoire, de l'histoire de l'art mais aussi de la littérature et de l'ethnographie.

Les débuts professionnels de Jacques Levron sont par ailleurs déjà marqués par son écriture particulière. En effet, Jacques Levron entreprend une étude sur la révolution des quarante-cinq centimes. Suite à une augmentation de l'imposition de 45%, des paysans creusois marchent sur Guéret. Ils sont stoppés le 15 juin 1848 à l'entrée de la ville par les tirs de la Garde nationale qui font seize morts. Cette étude paraît alors dans *Le Courrier du Centre* sous le titre de « Révolte de Contribuables »⁸⁹.

Début novembre 1931, Jacques Levron apprend la vacance d'un poste aux archives départementales du Maine-et-Loire, « *l'un des plus grands dépôts d'archives de France* »⁹⁰ selon lui. C'est pourquoi il candidate dans le but d'obtenir le poste. Parmi de nombreux autres candidats, Jacques Levron est retenu et doit débiter en janvier 1932. Ce poste marque alors le début d'une carrière longue de plus de vingt ans dans le service des archives du Maine-et-Loire avec une action spécifique.

B. Un parcours professionnel encadré par les missions traditionnelles

Les archives de Maine-et-Loire présentent une certaine particularité. En effet, en un siècle, ces dernières n'ont connu que trois archivistes. Il s'agit de Paul Marchegay de 1832 à 1854, de Célestin Port de 1854 à 1903, et de Marc Saché de 1903 à 1931, archiviste qui cumulait à Angers les fonctions d'archiviste du département mais aussi de bibliothécaire de la ville. Jacques Levron vient ainsi prendre la suite, en poursuivant le travail effectué par ses prédécesseurs, notamment la collecte.

⁸⁸ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 107.

⁸⁹ Jacques Levron, « Une révolte de contribuables (1848) », publié dans le *Messenger de la Creuse* en 1936.

⁹⁰ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 126.

1. La collecte

L'une des missions fondamentales de l'archiviste est celle de collecter tout document pouvant entrer dans les services d'archives. Cette collecte concerne en premier lieu les entrées ordinaires, ou versements administratifs. Jacques Levron s'occupe ainsi de collecter tous les documents des services administratifs. Ces derniers sont très nombreux : le cabinet du préfet, le greffe du conseil de préfecture, l'inspection de l'Assistance publique, etc.

Cette multiplication des versements et surtout des producteurs d'archives peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En premier lieu, il s'agit de la mise en place d'une nouvelle circulaire, celle du 17 décembre 1932, complétée par la circulaire du 18 mars 1933. Ces dernières rendent obligatoire tout versement dans les services d'archives départementaux des documents d'archives provenant de l'enseignement public : « *En exécution des circulaires ministérielles des 17 décembre 1932 et 18 mars 1933, les établissements d'enseignement public ont continué à remettre aux Archives départementales toutes leurs archives antérieures à 1890. C'est ainsi que l'École normale des Institutrices d'Angers a versé 7 liasses [...]. Le lycée des garçons d'Angers a effectué naturellement un versement beaucoup plus considérable : 300 liasses ou registres [...].* »⁹¹.

Il s'agit d'autre part de la circulaire de juillet 1936 qui régleme les versements administratifs dans les services de dépôts. Ainsi, le versement déjà obligatoire, est complété par la fixation d'un délai à cent ans pour tous documents provenant des services administratifs : « *Un décret d'une extrême importance pour les Archives départementales a été signé le 21 juillet 1936. Il régleme le versement dans nos dépôts des papiers de toutes les administrations d'État [...]. L'article essentiel de ce décret prévoyait que dans les six mois, tous les documents ayant cent ans de date qui pouvaient encore se trouver dans les bureaux des administrations devaient être versés aux dépôts d'Archives* »⁹².

En conséquence, cette loi entraîne la multiplication des versements administratifs dans les services d'archives départementaux, y compris pour Jacques Levron aux archives départementales du Maine-et-Loire.

Il s'agit également du facteur déterminant de la guerre – la Seconde Guerre mondiale – qui entraîne la mise en place de nouvelles institutions publiques dans les départements sous l'Occupation, ou encore à la Libération, ce qui engendre une multiplication importante des services administratifs et donc des documents d'archives à collecter.

⁹¹ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1934, 1 N 203, p. 89.

⁹² Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1937, 1 N 209, p. 118.

Cependant, face à la prolifération des versements aux archives départementales, Jacques Levron doit les organiser et surtout en repousser certains par manque de place : « *Comme l'an passé, à ma demande, les services administratifs de la Préfecture, les services annexes et les différentes administrations ont bien voulu surseoir à tout versement, en attendant l'achèvement du nouveau dépôt. Il eut été en effet illogique de nous encombrer de versements qui n'auraient pu recevoir aucun commencement de classement [...]. Les versements reprendront avec régularité aussitôt que notre installation sera terminée et le retard sera bientôt comblé* »⁹³.

Même si la collecte par voie ordinaire est la plus importante, la collecte par voie extraordinaire reste un axe essentiel de la politique de Jacques Levron. Cette politique concerne ainsi le recueil de tout document entrant autrement que par des versements : dons, achats, dépôts, réintégrations, etc. Parmi toutes ces entrées citées, la majorité se fait par dons, aux dépens des autres qui sont moins nombreuses. Ainsi, de nombreux dons sont opérés par de grandes familles, en particulier le don de M. Janvier en 1936 concernant les abbesses de Fontevraud⁹⁴, une des plus anciennes abbayes d'inspiration bénédictine, fondée en 1101 : « *M. Janvier, notaire de Chinon, a fait don d'une liasse de quittances délivrées par des abbesses de Fontevraud à des parents de religieuses pour le versement des pensions viagères acquittées à l'abbaye. Certaines de ces quittances (1753-1768) renferment des signatures autographes d'abbesses* ».

La collecte concerne aussi le dépôt très important des archives du château de Chillon en 1947 résumé par un paragraphe dans le rapport des chefs de service au Conseil général⁹⁵. Ce dépôt considérable de M^{me} la Marquise de Dampierre regroupe d'importants documents relatifs en particulier à la conquête de l'Algérie, à la Révolution de 1848 ou encore des documents liés au château de Chillon.

De la collecte de ces documents, il faut ensuite opérer leur classement, tâche dans laquelle s'implique particulièrement Jacques Levron.

2. Le classement

Le classement est une opération qui peut prendre beaucoup de temps pour l'archiviste. Cependant, avant l'opération même, l'archiviste se doit de mettre en œuvre un récolement. C'est

⁹³ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil Général du Maine-et-Loire, 1935, 1 N 205, p. 78-79.

⁹⁴ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil Général du Maine-et-Loire, 1936, 1 N 207, p. 92.

⁹⁵ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil Général du Maine-et-Loire, 1948, 2082 W 4, p. 70.

ainsi la première tâche de Jacques Levron, travail long et fastidieux qui n'avait pas été mis en œuvre depuis 1901. Ce récolement fait apparaître douze kilomètres de rayonnages et permet de mettre en évidence un accroissement considérable des fonds entrés aux archives depuis une trentaine d'années⁹⁶.

Par ailleurs, Jacques Levron semble s'intéresser tout particulièrement au classement des fonds entrés par voie extraordinaire. Ces classements se traduisent par la parution de nombreux inventaires comme les registres paroissiaux des arrondissements de Saumur et de Segré, les inventaires des fonds de seigneuries et de familles entrés aux archives depuis 1871 dans la série 1 E et 2 E, ou encore les fonds d'abbayes et de prieurés non inventoriés dans les sous-séries 1 à 294 H. Les archives de la Révolution dans la série L en font également partie⁹⁷. L'action de Jacques Levron dans le classement innove dans la mesure où il abandonne rapidement la forme des inventaires, qui fournissent pour chaque pièce une analyse complète débutant en général par les dates extrêmes, au profit des répertoires numériques. Ces instruments de recherche simples indiquent la cote de l'article et sont accompagnés d'un intitulé court du contenu ainsi que des dates extrêmes.

Jacques Levron poursuit sa tâche de classement en s'occupant de la juridiction consulaire d'Angers (6 B), des archives notariales (5 E) mais aussi des fonds de cadastre (P), des postes, des eaux et forêts et de l'instruction publique, des sciences et arts (T). Enfin, sur les instances du Conseil général, Jacques Levron commence à rédiger une nouvelle édition du Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, de Célestin Port⁹⁸.

Il fait par ailleurs paraître des suppléments au travail de ce dernier concernant l'Ancien Régime : supplément à l'inventaire des archives de familles, seigneuries et corporations (dans la sous-série 1 E et 2 E et dans la sous-série 3 E et 4 E). Il fait aussi paraître le supplément de l'inventaire des archives et des congrégations dans la sous-série 1 à 294 H. Dans ce dernier, il livre notamment une première description du riche fonds de l'abbaye de Fontevraud et de ses prieurés. Par ailleurs, Jacques Levron met définitivement en ordre les documents d'époque révolutionnaire en publiant leur répertoire numérique détaillé (série L). Il publie également l'inventaire du fonds de la juridiction consulaire d'Angers dans la sous-série 6 B mais entreprend aussi le classement des archives judiciaires qui viennent alors d'être versées aux archives départementales du Maine-et-Loire.

⁹⁶ Annexe 7, Extrait du récolement de Jacques Levron de 1932, Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine, correspondance du service avec la Direction des Archives de France, AB XXXI^C 157, p 79.

⁹⁷ Françoise Poirier-Coutansais, Cécile Souchon, *Guide des Archives du Maine-et-Loire*, Angers, 1978, p. 19-20.

⁹⁸ Directeur des archives départementales du Maine-et-Loire de 1854 à 1901.

Le classement et la collecte ont pour but principal de pouvoir communiquer tout document aux lecteurs du service. La communication est ainsi une mission fondamentale pour le professionnel des archives.

3. La communication

La communication est une action essentielle dans un service d'archives. Ainsi, Jacques Levron s'attache à valoriser son service et à le rendre accessible au public. Le graphique suivant permet de mieux visualiser le nombre de lecteurs présents dans la salle de lecture aux archives départementales du Maine-et-Loire sous la direction de Jacques Levron.

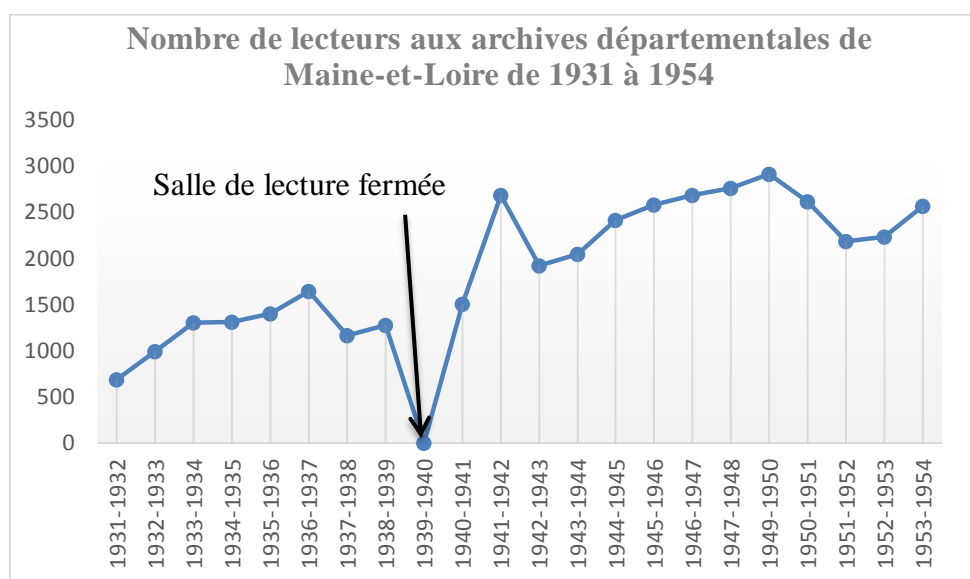


Figure 1 : Nombre de lecteurs aux archives départementales du Maine-et-Loire sous la direction de Jacques Levron (1931-1954). Sources : Rapports des chefs de service du Conseil général du Maine-et-Loire et rapports faits aux Archives nationales.

On constate ainsi une augmentation du nombre de lecteurs au début de la carrière de Jacques Levron, accompagnée d'un pic important en 1941-1942. Cette hausse débutant dès 1931-1932 et qui se poursuit donc sur plusieurs années, s'explique en partie par la fermeture de la Bibliothèque municipale d'Angers pour des travaux de restauration dès novembre 1933. Par ailleurs, la légère baisse du nombre de lecteurs dans l'année 1937-1938 s'explique par la fermeture du dépôt tous les samedis après-midi, auparavant ouvert.

Dans la salle de lecture, le lecteur lambda est un chercheur qui vient faire des recherches pour ses travaux, ouvrages et écrits. Il s'agit par exemple du chanoine Uzureau⁹⁹, grand érudit du Maine-et-Loire auquel Jacques Levron fait référence de nombreuses fois dans ses rapports au

⁹⁹ Le Chanoine Uzureau (1866-1948) est un prêtre et un passionné d'histoire de l'Anjou et des Guerres de Vendée qui a écrit de très nombreux ouvrages.

Conseil général. Ce sont plus rarement des généalogistes, comme évoqués dans le rapport de 1931-1932 fait au Conseil général de l'Anjou¹⁰⁰. Se développe par ailleurs sous la carrière de Jacques Levron la venue d'étudiants, présents pour approfondir leur cours ou pratiquer directement la paléographie sur des textes. Il est fait mention de ce nouveau public dans les rapports de Jacques Levron au Conseil général de Maine-et-Loire à partir des années 1945.

La communication des documents concerne trois périodes chronologiques distinctes. Il s'agit de la période ancienne, de la période moderne et enfin de la période révolutionnaire. La majorité des documents communiqués concerne la période moderne, tandis que les documents révolutionnaires le sont plus rarement : moins de 200 documents révolutionnaires communiqués, contre 450 à 3000 communications de documents modernes chaque année sous la direction de Jacques Levron. Le graphique suivant permet d'établir une représentation de la communication des documents. Cependant, par manque d'informations, la période complète d'exercice de Jacques Levron n'est pas couverte.

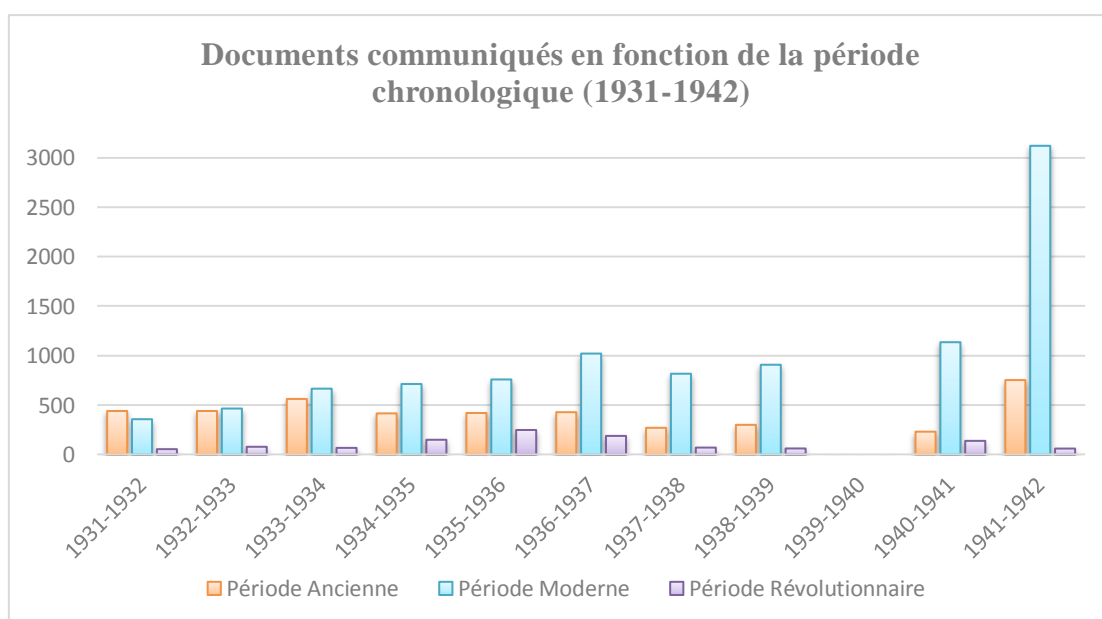


Figure 2 : Documents communiqués en fonction de la période chronologique. Sources : Rapports des chefs de service du Conseil général du Maine-et-Loire.

Les tâches traditionnelles de Jacques Levron, qui sont au nombre de trois – collecte, classement et communication – sont des actions qui accaparent l'archiviste. Cependant, d'autres missions lui sont confiées, celle notamment de gérer le contexte de la guerre ainsi que les tâches quotidiennes.



¹⁰⁰ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1932, 1 N 199, p. 128.

C. Vaquer aux tâches quotidiennes

1. Inspecter les communes

Une des tâches de l'archiviste est d'inspecter les communes afin de vérifier que le classement est bien mis en vigueur. En effet, les archives départementales, et par conséquent leur directeur, possède un contrôle sur l'ensemble des archives publiques du département, y compris des communes. C'est pourquoi Jacques Levron entreprend la visite des communes dès sa prise de fonction pour vérifier le bon entretien des archives communales. Lors de ces visites, il applique des formes de contrôle, en particulier l'avis relatif à l'aménagement des locaux. Jacques Levron vérifie par ailleurs les principaux devoirs qui incombent aux municipalités, c'est-à-dire la reliure, l'inscription d'un crédit pour la conservation et la rédaction d'un inventaire manuscrit.

Chaque année, c'est ainsi de vingt à quarante communes en moyenne que Jacques Levron inspecte dans tout le département. Il fait état d'un entretien général positif des communes envers leurs archives excepté pour de rares cas.

Des communes comme Beaufort se distinguent par leur ordre comme l'évoque Jacques Levron dans son rapport de 1933 : « *Archives anciennes remarquablement classées sous la direction de l'érudit angevin Joseph Denais qui en dresse un excellent inventaire tenu à ce jour par le secrétaire de Mairie* »¹⁰¹. C'est aussi le cas pour la commune de Nyoiseau qu'il inspecte le 7 juin 1940 et qu'il décrit dans les notes du service : « *Voici sans doute un des dépôts d'archives communales les mieux tenus de tout le département de Maine-et-Loire. Il faut dire que le secrétaire M. Granger est un bon érudit local qui a la passion de l'histoire et spécialement de Nyoiseau, ancienne abbaye de femmes, qu'occupe actuellement la mairie. Aussi soigne-t-il tout particulièrement les archives de sa commune [...]* »¹⁰².

Au contraire, certaines communes sont signalées par Jacques Levron pour le mauvais entretien de leurs archives. Il s'agit notamment de la commune de Noëllet que l'archiviste décrit selon ces termes lors de sa visite le 19 juillet 1944 : « *La situation des archives ne s'est nullement améliorée depuis mon précédent passage. L'on a bien placé quelques rayonnages supplémentaires en bois blanc, mais les archives y ont été placées sans aucun ordre. Le secrétaire paraît se désintéresser entièrement de la question et il faudra que toutes ces archives soient réorganisées après la guerre. Les registres paroissiaux récemment analysés à Angers sont pour la plus grande partie, restés en cahiers brochés. L'État civil est relié jusqu'en 1932 [...]. Le secrétaire a été*

¹⁰¹ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1933, 1 N 201, p. 120.

¹⁰² Archives départementales du Maine-et-Loire, Notes d'inspection des communes dans les archives du service, AS 209.

incapable de me représenter les registres qui ont sûrement existé dans l'intervalle et je les ai vraiment recherchés [...]. Il n'y a pas d'inventaires et le secrétaire n'en dressera sûrement pas. ». C'est aussi le cas pour la commune de Marillais, que Jacques Levron visite le 18 septembre 1942 : « *Cette commune n'avait pas été inspectée depuis très longtemps. Je ne retrouve en tout cas aucune note d'inspection de mon prédécesseur. Deux grandes travées de la salle des délibérations reçoivent les archives qui y sont entassées sans ordre. Pas de cartons. Un sérieux effort de réorganisation sera indispensable après la guerre. Actuellement, rien n'est à espérer. Il n'y a plus de registres paroissiaux dans cette commune. Pas d'inventaires naturellement, pas de crédit au budget pour les Archives. C'est pauvre et médiocre* »¹⁰³.

Ce travail d'inspection doit par ailleurs tenir compte de la mise en place de nouvelles circulaires. Il s'agit notamment de la circulaire de 1935 qui règlemente la mise en place d'un récolement à chaque mutation de municipalité, ou encore le règlement des archives communales de 1924 concernant le cadre de classement pour lequel Jacques Levron fait état d'une mauvaise connaissance de la part des communes. Cette dernière règlemente le classement des archives dans les communes.

En plus de l'inspection des communes, le travail quotidien de Jacques Levron implique par ailleurs d'aménager au mieux les locaux.

2. Aménager les locaux

Dans les nombreux rapports rédigés par Jacques Levron, ce dernier fait part du manque de place constant dans les locaux pour gérer le service des archives. C'est pourquoi Jacques Levron s'implique particulièrement dans l'aménagement et la construction des locaux. Dès son arrivée aux archives départementales de Maine-et-Loire, il fait le constat suivant : « *La question du manque de place se fait chaque jour plus impérieuse et les difficultés qu'elle provoque ne fait qu'augmenter depuis un an [...]. De nombreux versements sont annoncés ou devraient déjà être effectués : je suis obligé d'en différer la réception, faute d'espace* »¹⁰⁴. Cette question du manque de place est ainsi à l'origine du refus de certains versements par Jacques Levron. Pour gagner de la place, le moyen le plus souvent employé par Jacques Levron et d'autres est d'opérer la vente de vieux papiers. C'est

¹⁰³ Archives départementales du Maine-et-Loire, Notes d'inspection des communes dans les archives du service, AS 209.

¹⁰⁴ Archives départementales du Maine-et-Loire, Délibérations du Conseil général, rapport des chefs de service, 1932, 1 N 199, p. 119-120.

par exemple le cas en 1932¹⁰⁵.

D'importants travaux de construction sont mis en place en 1935. Ces travaux permettent le déménagement des locaux à la fin de l'année. Jacques Levron relate ainsi les aménagements effectués de la manière suivante : « *Le 9 novembre 1935, M. le Président du Conseil général, entouré d'un certain nombre de ses collègues et de hauts fonctionnaires a inauguré en votre présence le nouveau bâtiment des Archives départementales [...]. Le déménagement des archives s'est effectué du 15 octobre au 30 novembre [...]. Voici en attendant, comment se présente actuellement le nouveau dépôt : Salle I : (Le cinquième et dernier étage) : salle entièrement consacrée aux minutes notariales)*

Salle II : Série A, B et C (y compris les versements de l'administration des domaines).

Salle III : Série D et E, fiefs et familles, nouvelles acquisitions, registres paroissiaux.

Salle IV : Série E (fin des registres paroissiaux), F, G et H.

Salle V : Série H (fonds de Fontevraud), H supplément (Hôtel-Dieu d'Angers), I et L.

Salle VI : (rez-de-chaussée) : Série L. Le reste de la salle est occupé par la Bibliothèque administrative et spécialement par le Journal Officiel, qui se trouve ainsi à portée de la nouvelle salle de lecture. Toutes les séries modernes ont naturellement été, elles aussi, remaniées dans l'ancien dépôt »¹⁰⁶.

Cependant, dès 1938, la question du manque de place émerge de nouveau et des plans et devis pour de nouveaux bâtiments sont réalisés. C'est en 1939 qu'est voté le projet de construction pour de nouveaux bâtiments dans les sous-sols de l'aile centrale. Par ailleurs, Jacques Levron est à l'origine d'agrandissements supplémentaires des archives, ceux de 1954.

Jacques Levron s'investit donc dans l'aménagement de son service¹⁰⁷. Les exemples sont très nombreux, comme l'installation d'un atelier de micro-filmage en 1951, et en 1954 d'un monte-charge : « *Notre atelier de microfilmage, comportant appareil de prises de vue, laboratoire de développement, de tirage sur positif, appareil d'agrandissement et de lecture, a été mis en service le 1^{er} octobre dernier. Il a fonctionné depuis, avec une parfaite régularité et me donne jusqu'ici entière satisfaction »¹⁰⁸.*

¹⁰⁵ Archives départementales du Maine-et-Loire, Délibérations du Conseil général, rapport des chefs de service, 1932, 1 N 199, p. 127.

¹⁰⁶ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1936, 1 N 207, p. 89-90.

¹⁰⁷ Annexe 8, Plan des locaux du service des archives départementales du Maine-et-Loire, p.80.

¹⁰⁸ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1951, 2082 W 7, p. 58.

L'aménagement du service et des locaux entrepris par Jacques Levron est cependant marqué par un coup d'arrêt du fait d'évènements marquants : la Seconde Guerre mondiale et l'Occupation allemande.

3. « Occuper pendant quatre ans »¹⁰⁹

Le quotidien professionnel de Jacques Levron est marqué d'un contexte particulier. En effet, Jacques Levron doit gérer le service alors que la France entière est confrontée à la guerre, mais aussi à l'Occupation et à la reconstruction. Les prémices de la guerre se visualisent par la mise en place d'une commission de censure, à laquelle Jacques Levron participe dès le 1^{er} septembre 1939 en tant que censeur civil. Cette commission a ainsi le contrôle des informations de presse dans la ville d'Angers.

Par ailleurs, la France est envahie en mai-juin 1940 et face au danger allemand, la capitale parisienne invite à dresser la liste des archives qui doivent être évacuées. Pour ce faire, Jacques Levron réquisitionne le château du Plessis-Macé pour mettre les archives les plus importantes à l'abri. En effet, dans une lettre datée du 29 juillet 1940 et adressée aux Archives nationales¹¹⁰, Jacques Levron rappelle ce transfert des archives au Château du Plessis-Macé.

Suite à la signature de l'armistice le 22 juin 1940, la France est séparée en deux zones. L'Anjou fait alors partie de la zone nord, c'est-à-dire de la zone occupée où la présence allemande est omniprésente, ce qui vient bouleverser le fonctionnement quotidien. En effet, une série de mesures est mise en place par le nouveau gouvernement. Il s'agit notamment de la mise en place de commissions administratives en 1941 dirigées par le préfet. Ces dernières viennent remplacer les conseils généraux qui sont alors considérés comme des centres d'opposition au nouveau régime. La collaboration est de tous les instants entre Français et Allemands. De ce fait, le service des archives se doit de communiquer avec ces nouvelles administrations, ce que fait Jacques Levron par l'intermédiaire de nombreuses lettres écrites en allemand et présentes dans la correspondance du service¹¹¹, comme le prouve ce laissez-passer accordé à l'archiviste Jacques Levron.

¹⁰⁹ Titre d'un chapitre de Jacques Levron dans *La Traversée du XX^e siècle*, p.155.

¹¹⁰ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Correspondance avec le Maine-et-Loire, AB XXXI^c 155-156.

¹¹¹ Archives départementales du Maine-et-Loire, archives du service, correspondance, 1943, AS 3.

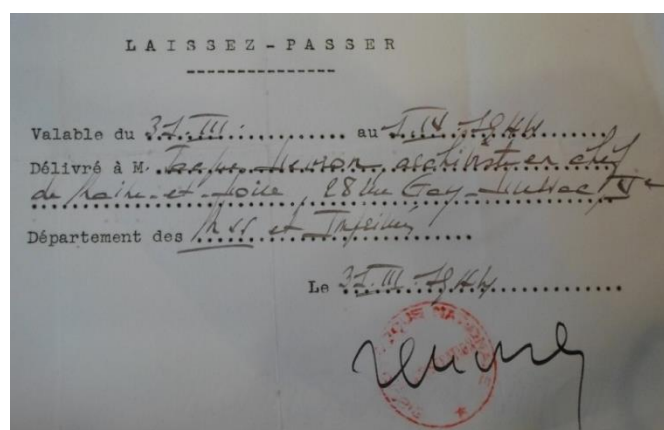


Figure 3 : Laissez-passer accordé à Jacques Levron sous l'Occupation allemande. Source : Archives départementales du Maine-et-Loire, archives du service, correspondance, 1944, AS 4.

La présence allemande n'entraîne pas la fin des bombardements. Ces derniers sont omniprésents et touchent aussi Angers pour amorcer un signe annonciateur d'une libération prochaine. Ainsi, la ville d'Angers est frappée à de nombreuses reprises, notamment lors du bombardement dans la nuit du 28 au 29 mai 1944 qui n'est que le début d'une longue série. La ville est à nouveau frappée le 8 juin, le 17 juin, le 17 juillet 1944. Le service des archives n'est jamais touché par ces bombardements comme l'évoque la correspondance adressée à la Direction des Archives de France dans une lettre datée du 18 septembre 1944¹¹². Ainsi, Jacques Levron dresse un portrait globalement non fataliste de l'impact de la guerre sur le service des archives : « *D'une façon générale, les archives départementales et communales de Maine-et-Loire n'ont pas eu à souffrir des évènements qui se sont déroulés en Anjou au cours du mois de juin 1940. Les bombardements par avions qu'Angers a subis les 17 et 18 juin n'ont causé de dégâts qu'autour de la gare* »¹¹³.

La guerre, évènement marquant pour Jacques Levron mais aussi pour tous les Angevins, est un souvenir atroce qui ne doit pas se reproduire. De ce fait, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale est fondé en décembre 1951. Ce comité créé sur la demande du ministère de l'Éducation nationale se veut rechercher l'ensemble des documents susceptibles de servir l'histoire de l'Occupation et de la Libération dans le département de Maine-et-Loire. Rattaché à la présidence du conseil, puis au premier ministre et doté d'un important réseau de correspondants en province, ce nouvel organisme est principalement chargé de susciter des témoignages sur divers aspects de la Résistance et de l'Occupation, tout en coordonnant des enquêtes et publications sur la Seconde

¹¹² Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Correspondance avec le Maine-et-Loire, AB XXXI^c 155-156.

¹¹³ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Correspondance avec le Maine-et-Loire, AB XXXI^c 155-156.

Guerre mondiale¹¹⁴. Parmi ces correspondants, Jacques Levron s'investit particulièrement dans ce comité de février 1948 à mai 1949, ce qui marque son attachement à l'histoire.

II. Jacques Levron, un historien passionné

Jacques Levron est un archiviste passionné d'histoire. Ce dernier possède de nombreuses connaissances historiques et scientifiques, c'est pourquoi, il s'attache à faire aimer l'histoire au public.

A. Un homme de publications historiques

Cette passion que Jacques Levron entretient avec l'histoire s'exprime notamment à travers la publication d'ouvrages. Ces derniers, très nombreux, portent sur les richesses de l'Anjou, doté de château et d'abbayes célèbres bien au-delà de ses frontières, mais aussi sur sa région natale, la Bretagne et bien d'autres sujets encore.

1. Un vulgarisateur de l'histoire...

Jacques Levron possède une véritable vocation d'écrivain-historien ce qui explique le nombre de ses publications. Trop nombreux pour être comptabilisés en totalité, les multiples ouvrages écrits par Jacques Levron révèlent l'œuvre personnelle et imposante de ce dernier. Son but premier dans la rédaction d'ouvrages est de mettre l'histoire à la portée du plus grand nombre.

En premier lieu, dans sa volonté de vulgarisateur, Jacques Levron réécrit sa thèse et la publie en 1931 dans le but de la rendre compréhensible à un plus grand nombre de personnes : « *Enfin, je réécrivais ma thèse pour la rendre plus lisible à un plus grand nombre de lecteurs* »¹¹⁵. Celle-ci dessine la figure farouche de Pierre de Mauclerc et le rôle capital qu'il joue au moment critique de la vie de sa province et de la France. Passionné par cette région dont il est natif, Jacques Levron se fait aussi le trait d'union entre la Bretagne et l'Anjou, sa région d'adoption. Ceci explique son implication dans la rédaction de nombreux ouvrages concernant ces deux régions.

Ces derniers concernent en majeure partie l'histoire dans différents genres¹¹⁶. Il s'agit en premier lieu du genre historique qui concerne notamment des ouvrages tels que *Saint-Louis ou l'Apogée du Moyen-Âge* publié en 1957. Mais il s'agit aussi de récits s'appuyant sur le genre de la

¹¹⁴ Archives départementales du Maine-et-Loire, Fonds des correspondants du comité de la Seconde guerre mondiale, 181 J 1.

¹¹⁵ Jacques Levron, *La Traversée du XX^e siècle*, p. 132.

¹¹⁶ Annexe 9, Publications de Jacques Levron, p.81-83.

biographie historique, tels que l'ouvrage *Le Bon roi René* publié en 1972 chez Arthaud et qui remporte le prix Marie-Eugène Simon Henri Martin. Il s'agit encore d'ouvrages concernant la géographie historique tels que *La Cathédrale d'Angers au XVI^e siècle : Textes et commentaire* publié en 1940 chez Siraudeau.

Jacques Levron écrit également dans de nombreux quotidiens régionaux, sous divers pseudonymes. C'est ainsi sous le nom de Jacques Levron, mais aussi sous le nom de Jacques Lannion, en référence à la région natale de sa mère, ou encore sous les initiales « J.L. » que paraissent les articles de ce dernier. Ainsi l'archiviste écrit un nombre considérable d'articles de genre très diversifié : du quotidien de la guerre à la politique, ou encore de l'évènementiel aux biographies historiques, les articles écrits sont de toute nature. Jacques Levron collabore ainsi avec le journal *Chronique angevine* dans lequel il rédige de nombreux articles sous le pseudonyme de Jacques Lannion alors que dans le *Journal des Débats*¹¹⁷, il signe sous le nom de Jacques Levron. Celui-ci s'investit de plus dans l'écriture des comptes-rendus des dix concerts symphoniques de la Société des Concerts d'Angers dans le journal *La République de l'Ouest*.

D'autre part, Jacques Levron rédige de nombreux travaux historiques pour les revues savantes : *Histoire de la Société d'Angers, Sciences et Arts d'Angers, de 1897 à 1946* publié en janvier 1947 ou *La Chapelle des Carmélite d'Angers* publié en avril 1952¹¹⁸ en sont des exemples.

C'est ainsi sous ces termes que Jacques Levron relate sa passion pour l'écriture : « *Il ne faudrait pas croire que mes travaux professionnels si considérables soient-ils aient nui à mes travaux privés. Pendant un demi-siècle, je leur ai consacré une heure et demi de six heure trente, à huit heure du matin. En 1931, j'étais devenu le collaborateur du Larousse Mensuel dont mon ami Norbert Dufourcq, (le musicologue), était le rédacteur en chef. Cette revue du format du Grand Larousse, était caractérisée par le fait que les articles étaient rangés par ordre alphabétique [...]. Je continuais également ma collaboration à Benjamin, et à la page des enfants à l'Echo de Paris [...]. Un mois plus tard, le rédacteur en chef de « L'Ouest Éclair » me demandait si j'acceptais de donner une chronique hebdomadaire d'environ soixante lignes pour l'édition angevine du journal [...]. J'ajoute aussi que je suis resté fidèle à Ouest Éclair jusqu'en octobre 1940, date à laquelle j'interrompis ma collaboration pour les raisons que l'on devine »¹¹⁹.*

De ses écrits nombreux, Jacques Levron a noué de nombreux liens avec les éditeurs, les journaux, mais il est aussi de nombreuses fois récompensé pour son écriture.

¹¹⁷ Quotidien fondé en 1789 pour rendre compte des débats et des décrets de la Constituante, il cesse de paraître en août 1944.

¹¹⁸ Bulletin de la Revue de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Angers de 1947 à 1984, p. 60-61.

¹¹⁹ Jacques Levron, *La Traversée du XX^e siècle*, p. 131-132.

2. ...Aux relations et récompenses nombreuses

De ses publications, Jacques Levron noue de nombreuses relations. Il s'agit d'abord des relations entretenues avec les éditeurs, personnages clés dans l'impression et la commercialisation des textes. Parmi ceux-ci, deux éditeurs semblent être des collaborateurs réguliers de Jacques Levron : l'éditeur Perrin, édition fondée sous le second Empire et l'éditeur Arthaud, édition fondée à la fin du XIX^e siècle. Ces derniers ont ainsi publié plus d'une vingtaine d'ouvrages de Jacques Levron.

Par ailleurs, les relations entretenues par Jacques Levron découlent aussi de sa collaboration avec de nombreux journaux et quotidiens. Il s'agit notamment du journal *Benjamin*, ou de l'*Écho de Paris*, quotidien français fondé sous la Troisième République, publié entre 1884 et 1944 et dont le directeur en chef en 1908 n'est autre que son oncle maternel¹²⁰. Il s'agit également du *Larousse Mensuel* dans lequel il donne environ trois à quatre articles par an et rédige en 1934 plusieurs articles, en particulier aux mots « diable » et « dans l'art ». Jacques Levron collabore de plus avec le journal *L'Ouest Éclair* par une chronique hebdomadaire, collaboration qu'il cesse en octobre 1940. Ce dernier est un quotidien régional français publié de 1899 à 1994 à Rennes, dont le rayonnement atteint l'ensemble de l'Ouest de la France. En août 1944, Jacques Levron accepte de rédiger des articles dans le *Courrier de l'Ouest* sur la demande d'Albert Blanchoin¹²¹, ancien professeur à la faculté de droit de l'U.C.O¹²². Ce quotidien régional français possède son siège à Angers et est fondé en 1875 sous le nom de *Courrier d'Angers*.

Preuve de l'érudition de Jacques Levron, de nombreux ouvrages de ce dernier ont remporté un grand succès et ont notamment été couronnés par l'Académie française. Ce n'est ainsi pas moins de cinq prix que Jacques Levron a reçus de l'Académie française.

Ainsi, en 1944, son ouvrage *Les Saints du pays angevin* obtient le prix Louis-Paul Miller d'un montant de 1000 francs¹²³. Ce prix récompense les ouvrages de nature à faire aimer la morale et la vertu, plus particulièrement la fidélité du souvenir et la reconnaissance.

En 1962, c'est *Madame de Pompadour* qui est récompensé d'un montant de 600 francs par le prix Marie-Eugène Simon-Henri-Martin¹²⁴ qui est un prix annuel d'histoire attribué sans conditions précises. Deux ans plus tard, en 1964, Jacques Levron reçoit le même prix pour *Le Château fort et*

¹²⁰ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 92.

¹²¹ Albert Blanchoin (1902-1968) est un journaliste et homme politique français.

¹²² Jacques Levron, *Ibid.*, p. 177.

¹²³ Site de l'Académie française [en ligne], disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/jacques-levron> (consulté le 10 février 2014).

¹²⁴ *Ibid.*

*la Vie au Moyen Âge*¹²⁵ d'un montant de 300 francs. Un de ses plus grands succès réside dans son ouvrage *Le Bon roi René*, couronné une fois de plus par le même prix en 1973 pour un montant de 500 francs¹²⁶.

Enfin, Jacques Levron reçoit le prix Broquette-Gonin en 1982 pour *Trois sœurs pour un roi ou la Cour de Versailles au début du règne de Louis XV*, qui vise à récompenser l'auteur d'un ouvrage philosophique, politique ou littéraire jugé susceptible d'inspirer l'amour du vrai, du beau et du bien. Par ce prix, Jacques Levron reçoit 3000 francs¹²⁷.

D'autre part, le vulgarisateur-archiviste reçoit en 1976 le prix des ambassadeurs, prix littéraire qui récompense un ouvrage traitant du domaine historique ou politico-historique. Il reçoit ainsi ce prix pour l'ouvrage suivant : *Choiseul, un sceptique au pouvoir*.

Par ses nombreux prix, récompenses et ouvrages, on aperçoit à quel point Jacques Levron tente de faire partager sa passion de l'histoire. Une passion qui se révèle également à travers une action à caractère pédagogique.

B. Des visites scolaires aux cours d'enseignement : l'histoire au cœur de l'action pédagogique

La passion de l'histoire caractéristique de Jacques Levron consiste aussi à la mettre à la portée d'un jeune public en faisant notamment découvrir les services d'archives.

1. Visites scolaires

L'action culturelle, en développement dans les années 1950, consiste notamment à ouvrir les services d'archives à un jeune public par l'intermédiaire de visites scolaires. Jacques Levron se place comme précurseur et s'applique particulièrement à cette tâche. En effet, dans le rapport des chefs de service du Conseil général, est fait mention pour la première fois en 1939 d'une nouvelle rubrique, celle des visites scolaires : « *Voici une nouvelle rubrique : pour la première fois, cette année, les élèves du Lycée d'Angers, sous la conduite de leur professeur d'histoire, sont venus visiter les archives au cours d'un samedi après-midi* »¹²⁸. Cette nouvelle rubrique est révélatrice de l'évolution qui se produit et surtout de l'ouverture des archives à un nouveau public que

¹²⁵ Site de l'Académie française [en ligne], disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/jacques-levron> (consulté le 10 février 2014).

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1939, 1 N 213, p. 100.

représentent les scolaires. La première visite de scolaires concerne les élèves du Lycée d'Angers. Mais il s'agit également de la visite des élèves du Prytanée Militaire de la Flèche, la même année. L'action pédagogique consiste alors en une visite des dépôts, ainsi que de travaux pratiques illustrés par des documents d'archives.

Les visites des archives ne concernent pas seulement un jeune public, il s'agit aussi de faire découvrir les archives à un public scolaire plus âgé. C'est ainsi le cas en 1946, avec la visite d'étudiants qui participent déjà aux cours d'histoire moderne dispensés par Jacques Levron à l'Université catholique d'Angers : « *Les étudiants du groupe d'histoire moderne de l'Université catholique sont venus visiter les archives. Je leur ai présenté un certain nombre de documents illustrant les questions de leur programme.* »¹²⁹

Par ailleurs, une autre rubrique voit le jour dans le rapport des chefs de service fait au Conseil général en 1954. Il s'agit de la rubrique « *Service pédagogique* » : « *Avec le concours d'un professeur du Lycée, nous avons présenté à des groupes d'élèves un choix de documents destinés à illustrer les leçons d'histoire de la classe de seconde* »¹³⁰. Cette dernière est alors révélatrice de l'évolution culturelle en cours, qui tente d'élargir l'accès à la culture à un jeune public par l'intermédiaire d'un accueil adapté. Ces visites scolaires se normalisent pour devenir régulières, comme le démontre Jacques Levron dans son rapport de 1944 : « *Visite : Comme chaque année, les élèves de l'institut de formation professionnelle des instituteurs (redevenu École Normale) sont venus à la fin de chaque trimestre, écouter les conférences que je leur fais sur l'histoire locale et les archives communales. Cette visite s'accompagne de présentation de documents. Je fais en outre deux leçons, sur les archives départementales, l'autre sur les archives communales aux élèves de chaque sessions de l'École régionale administrative, établi à Angers en janvier dernier* »¹³¹.

Cependant, la Seconde Guerre mondiale vient bouleverser cet élan modernisateur des visites scolaires. En effet, ces dernières sont interrompues durant cette période : « *Les visites des archives interrompues en 1940 ont repris. J'ai fait visiter les dépôts aux étudiants d'histoire moderne de la faculté des lettres de l'Université catholique* ».¹³²

Ces visites sont donc révélatrices de l'action culturelle et historique spécifique menée par Jacques Levron. On aperçoit également qu'à travers celles-ci, Jacques Levron s'élève comme un

¹²⁹ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1946, 2082 W 2, p. 46.

¹³⁰ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1954, 2082 W 10, p. 46.

¹³¹ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Correspondance avec le Maine-et-Loire, AB XXXI^c 155-156.

¹³² Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1941, 1 N 214, p. 52.

véritable professeur. L'archiviste décline ainsi sa passion de l'histoire par l'enseignement et les cours.

2. Les cours

Si Jacques Levron s'investit dans la pédagogie envers un public scolaire avec la visite des archives, il apporte également son savoir historique par l'intermédiaire de l'enseignement. Les cours que donne Jacques Levron lui permettent en effet de faire partager son important savoir historique, mais aussi selon ses propres termes « *de tirer un contact avec les jeunes qui empêche l'isolement poussiéreux des archives* ». Il révèle ainsi sa première expérience dans son ouvrage *La Traversée du XX^e siècle* : « *Au début novembre, je fis mon premier cours : j'étais aussi ému que les étudiants qui y assistaient. Tout se passa très bien et je participais ensuite à la séance solennelle de rentrée. Nous suivions le programme de la Faculté de Lettres de Paris, où les étudiants passaient leur examen, et je nouais d'excellentes relations avec les professeurs de la Sorbonne* »¹³³.

C'est sur l'initiative et à la demande du directeur de l'Université catholique de l'Ouest (U.C.O.) que Jacques Levron débute dans l'enseignement dès l'année 1943. Le directeur lui offre ainsi une chaire d'histoire du Moyen-Âge avec la dispense de trois cours par semaine¹³⁴. Dans une lettre datée du 23 décembre 1944 et adressée à la Direction des Archives de France¹³⁵, Jacques Levron annonce avoir débuté ses cours. Il développe sa pratique de l'enseignement en donnant en outre des cours à l'École supérieure d'Agriculture, en 1943. Preuve de son investissement, Jacques Levron continue d'enseigner à l'U.C.O. après sa nomination à Versailles de 1954 à 1957, bien qu'il ait quitté l'Anjou.

La diversité des cours que donne Jacques Levron révèle son véritable attachement à l'enseignement mais aussi à l'histoire. Ainsi, Jacques Levron donne des cours de paléographie, mais également des cours sur l'histoire des Provinces de l'Ouest ou sur l'histoire des ordres religieux, des arts, des mœurs et des institutions de l'Ouest. De plus, ses cours concernent le château d'Angers ainsi que ses restaurations. Jacques Levron donne ainsi des cours très diversifiés qui concernent en outre la période médiévale, période qu'il affectionne tout particulièrement comme le met en évidence sa thèse.

D'autre part, Jacques Levron dispense son enseignement par des conférences qui semblent remporter un franc succès : « *Sur le conseil de M^r l'Inspecteur général Braibant, j'ai repris cette année les conférences sur les archives départementales et communales à l'École Normale*

¹³³ Jacques Levron, *La Traversée du XX^e siècle*, p. 158.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 156.

¹³⁵ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Correspondance avec le Maine-et-Loire, AB XXXI^c 155-156.

d'Instituteurs, conférences interrompues depuis 1944. Trois cours théoriques faits à l'École ont été suivis d'une visite des Archives. Parallèlement, j'ai fait trois cours théoriques aux élèves de l'École supérieure d'Agriculture d'Angers, suivis de la visite des Archives. Mais ces élèves étaient si nombreux qu'il a fallu les diviser en deux groupes »¹³⁶.

C'est au sein de cette structure que Jacques Levron développe une action culturelle nouvelle en direction d'un enseignement artistique débouchant sur la création d'une troupe de théâtre.

3. La troupe de théâtre ou « la belle aventure des Compagnons de la passion »¹³⁷

L'ouverture de Jacques Levron sur le milieu artistique s'explique par son entourage familial qui témoigne de nombreux professionnels ouverts sur le milieu artistique.

Ainsi, il s'aventure dans le théâtre au sein d'une troupe qu'il met en place sous le nom de « *Compagnons de la Passion* ». Sous l'impulsion de Gustave Cohen¹³⁸, fondateur des Théophiliens de la Sorbonne¹³⁹ rencontré lors d'une conférence sur le théâtre médiéval à Angers, Jacques Levron décide donc de s'engager dans le milieu artistique. Ce dernier, marqué par cette aventure qui se veut culturelle, la relate ainsi dans un de ses ouvrages : « *Cette aventure-là a commencé d'étrange façon. Gustave Cohen, fondateur des Théophiliens de la Sorbonne, vint à l'U.C.O. faire une conférence sur le théâtre médiéval. [...] Pourquoi, me dit-il ne réuniriez-vous pas un groupe d'étudiants et d'étudiantes qui joueraient une partie de l'œuvre de Jean Michel ? L'idée me séduisit. Elle enthousiasma l'abbé Chevalier l'aumônier des étudiants. Un de mes amis qui avait la chance de posséder le manuscrit de Jean Michel voulut bien me prêter celui-ci. Je choisis tous les épisodes ayant trait à Judas. Il me fallut pratiquer bien des modifications. [...] En novembre, je pus faire la lecture de « Judas » à un groupe d'étudiants. Prêt à mettre en scène, les répétitions commencèrent au début janvier. [...] Nous fûmes prêt un peu avant les vacances de Pâques. [...] Ce fut, selon l'expression, un tonnerre d'applaudissements »¹⁴⁰.*

Composée d'élèves suivant le cours d'histoire médiévale de Jacques Levron, la compagnie théâtrale fait ses débuts avec « *Le Mystère de la Passion* » de Jean Michel. Cette pièce est ainsi écrite par Arnoul Gréban et représentée la première fois à Paris vers 1450. Elle relate la vie du Christ, de l'Annonciation à la Résurrection. La pièce nécessite alors quatre jours de représentation.

¹³⁶ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1947, 2082 W 3, p. 72-73.

¹³⁷ Suivant le titre du chapitre de Jacques Levron dans *La Traversée du XX^e siècle*, p. 179.

¹³⁸ Gustave Cohen (1879-1958) est un historien, spécialiste de la littérature française médiévale.

¹³⁹ Troupe de théâtre amateur fondée en 1933 et constituée par les étudiants en agrégation de lettres à la Sorbonne. La troupe met en scène des textes de la littérature médiévale.

¹⁴⁰ Jacques Levron, *La Traversée du XX^e siècle*, p. 179-181.

Cette dernière est reprise par Jean Michel, médecin originaire d'Angers, dans le but de la rendre accessible à tous.

De ce fait, Jacques Levron apparaît comme un historien passionné. Il se fait le promoteur de l'histoire par de nombreux moyens : ouvrages historiques, cours, conférences mais aussi visites et création d'une troupe de théâtre. Mais Jacques Levron se fait également le promoteur d'une démocratisation de l'action culturelle.

III. Jacques Levron, un archiviste investi personnellement dans l'action culturelle

Jacques Levron consacre une grande partie de son temps à des activités non archivistiques, ce qui caractérise son action, essentiellement tournée vers la culture. Il poursuit ainsi un mouvement amorcé par Marc Saché¹⁴¹ en associant étroitement les archives à la vie intellectuelle du département. Cette activité prend ainsi des formes très diversifiées : les conférences, les publications, les sociétés savantes, l'enseignement universitaire pour se tourner entièrement vers le public.

A. Des expositions aux musées : un relais culturel

1. « Le Temps des expositions »¹⁴²

Jacques Levron s'investit particulièrement dans la mise en place d'expositions, qui se développent avec son arrivée. C'est ainsi pour lui un moyen de toucher un public plus large, en nombre tout du moins. Ainsi, Jacques Levron se révèle être un véritable organisateur d'expositions, qui a la volonté de mettre en valeur les documents découverts, classés, faisant vivre une époque ou encore un milieu.

Jacques Levron développe un premier type d'exposition. Il s'agit des expositions internes aux archives départementales, organisées directement par l'archiviste. C'est notamment le cas de l'exposition du Centenaire de la Révolution de 1848. Organisée en février 1948 dans l'ancienne sacristie de Saint Aubin, cette dernière présente près de 200 documents et objets qui retracent les

¹⁴¹ Marc Saché est un archiviste en fonction aux archives départementales du Maine-et-Loire de 1901 à 1931.

¹⁴² Titre du chapitre XXIII de l'ouvrage de Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 201.

événements de février à juin 1848 sur le plan local angevin. Près de 2200 visiteurs sont venus voir l'exposition sur dix jours, ce qui marque un véritable succès¹⁴³.

Si Jacques Levron participe à des expositions en interne, ce dernier s'associe par ailleurs à des expositions externes. Ces dernières sont organisées par d'autres structures que le service des archives mais bénéficient néanmoins d'une collaboration de l'archiviste. Il s'agit notamment de l'exposition « *La Navigation sur la Loire* » à Orléans au cours de l'été 1950, à laquelle le service fournit près d'une centaine de documents¹⁴⁴. Cette exposition remporte ainsi un vif succès en réalisant 2000 entrées en une semaine. Cet événement est de plus marqué par la présence de Charles Braibant¹⁴⁵, directeur des Archives de France lors de l'inauguration. Les archives départementales d'Angers prêtent également une quinzaine de relevés et dessins à l'exposition organisée par M^{elle} Pré sur les fresques et peintures décoratives en Anjou et dans le Maine en octobre 1950¹⁴⁶. Jacques Levron et son service d'archives participent également au Centenaire de Crédit de l'Ouest en novembre 1950, ou encore à une exposition au Musée Pincé d'Angers sur les étains¹⁴⁷.

Les expositions en externe sont ainsi très nombreuses puisque Jacques Levron prête des documents pour l'exposition sur les Postes à Tours, ou encore pour l'exposition « *Un demi-siècle d'histoire de France* » qui s'ouvre à Paris au cours de l'automne 1952.

Pour cette même année, la participation du service à des expositions est très importante. Trois expositions particulières sont à relever : une exposition sur les Arts et Tradition de Paris dont le sujet est « *Paris et les Compagnons du Tour de France* », une seconde exposition du Crédit de l'Ouest à Angers sur les chemins de fer français, et enfin une exposition interne sur le Roi René et son temps¹⁴⁸. L'année 1953 est marquée par la mise en place de trois expositions : « *Rabelais et l'Anjou* », « *Vins de France* » aux Archives nationales et une exposition sur Henri IV à Pau¹⁴⁹. L'exposition « *Rabelais et l'Anjou* », inaugurée par le directeur des Archives en France, Charles Braibant, est un succès important avec 900 entrées sur une semaine : « *L'exposition consacrée à la Révolution de 1948 avait connu un bon succès. J'ai donc résolu d'organiser une nouvelle exposition. Le thème : Rabelais et l'Anjou. Les documents ne nous manquaient pas. Plusieurs*

¹⁴³ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1948, 2082 W 4, p. 72.

¹⁴⁴ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1951, 2082 W 7, p. 63.

¹⁴⁵ Charles Braibant (1889-1976) est un archiviste. Il devient directeur des Archives de France de 1948 à 1959.

¹⁴⁶ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1951, 2082 W 7, p. 63.

¹⁴⁷ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1951, 2082 W 7, p. 63.

¹⁴⁸ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1952, 2082 W 8, p. 88

¹⁴⁹ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1953, 2082 W 9, p. 99

d'entre eux étaient signés du père de Rabelais qui était à la fois avocat et administrateur des biens de l'abbesse de Fontevraud. [...] Elle fut inaugurée par le nouveau directeur des Archives de France, Charles Braibant. [...] »¹⁵⁰.

Par ailleurs, Jacques Levron qui est un amateur d'expositions, consacre un chapitre entier à ces dernières dans *La Traversée du XX^e siècle*, preuve qu'elles représentent une action culturelle très importante pour l'archiviste. Une nouvelle rubrique apparaît d'ailleurs dans le compte rendu fait au Conseil général en 1951, celle concernant les expositions : « *Voici une nouvelle rubrique qui tend à prendre de plus en plus de développement. Il n'a pourtant pas été organisé d'exposition cette année dans notre Musée, mais nos Archives ont participé à cinq expositions* »¹⁵¹.

L'activité de Jacques Levron en matière d'expositions est importante pour promouvoir l'action culturelle. Cependant, elle ne se limite pas à ces seuls travaux d'expositions. En effet, Jacques Levron s'investit également dans les musées régionaux.

2. Les musées

Jacques Levron, outre les expositions, s'investit particulièrement dans la gestion des musées. Ainsi, dans une lettre du 14 avril 1935, Jacques Levron fait savoir qu'il accepte le poste de conservateur adjoint du musée Pincé¹⁵² à Angers. La principale collection de ce musée est formée par le comte Turpin de Crissé¹⁵³, ancien directeur des Beaux-Arts pendant la Restauration. Elle contient des vases et des urnes peintes, des toiles, des gravures ainsi que des estampes. Ce musée, qui regroupe également de nombreuses autres collections, est alors ouvert le jeudi et le dimanche. Jacques Levron relate ainsi cette expérience au sein de *La Traversée du XX^e siècle* : « *En 1937, le maire d'Angers me proposa de devenir conservateur du musée Pincé. C'était près de la place du Ralliement, un charmant hôtel datant du XVI^e siècle, il contenait des collections données à la ville d'Angers par des mécènes. La principale était celle formée par le comte Turpin de Crissé qui avait été directeur des Beaux-Arts pendant la Restauration. De Grèce, il avait rapporté une merveilleuse série de vases et d'urnes peints de personnages très colorés. Il avait aussi réuni quelques belles*

¹⁵⁰ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 210.

¹⁵¹ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1951, 2082 W 7, p. 63.

¹⁵² Situé au cœur de la ville, le logis Pincé, édifié entre 1530 et 1535, est donné en 1860 à la Ville par le peintre Guillaume Bodinier pour présenter les collections léguées au musée des Beaux-Arts par le peintre Lancelot-Théodore Turpin de Crissé. Rénové par l'architecte Lucien Magne dans un style néo-gothique, il ouvre au public le 1^{er} juillet 1889.

¹⁵³ Lancelot-Théodore comte Turpin de Crissé (1782-1859) est un peintre d'histoire, scènes de genre, de paysages, d'architectures et un écrivain français. Lors de la Restauration, il est nommé en novembre 1816 membre libre de l'Académie des Beaux-Arts et membre de la commission de Beaux-Arts. Il devient membre du conseil des musées royaux en 1824 et inspecteur général du département des Beaux-Arts en 1825.

toiles, en particulier, une réplique de la grande Odalisque d'Ingres, un Watteau, représentant le départ de soldats [...] »¹⁵⁴.

Jacques Levron consacre quatre années à la gestion de ce musée et démissionne en 1941 pour consacrer plus de temps à l'enseignement mais aussi en raison de problèmes annexes. Il est alors remplacé par Henri Morant : « *Je n'allais pas tarder à donner ma démission de Conservateur du musée Pincé. J'avais pourtant attiré l'attention de la municipalité et, spécialement du nouvel adjoint aux Beaux-Arts monsieur de la Bigne de la Villeneuve, sur le manque de protection de ce musée* »¹⁵⁵.

On apprend par ailleurs dans une lettre datée du 4 mai 1944¹⁵⁶ que Jacques Levron est également conservateur des antiquités et objets d'art du département, poste qu'il occupe depuis 1942. C'est en 1908, afin de pallier les problèmes induits par la loi de séparation entre l'Église et l'État, qu'un conservateur des antiquités et objets d'art est instauré. Il est nommé par le gouvernement dans chaque département afin de veiller au patrimoine des monuments historiques. Son rôle consiste à servir d'intermédiaire avec le conservateur régional des monuments historiques au niveau départemental, afin de protéger et conserver des objets mobiliers. C'est ainsi une fonction que remplissent très souvent les archivistes départementaux. En effet, ces derniers, tout en parcourant les différentes localités pour inspecter les archives communales et hospitalières, peuvent s'assurer la surveillance et le récolement des objets d'art. Il s'agit alors de sauvegarder une partie du patrimoine artistique et monumental menacé par des vols et dégradations¹⁵⁷.

Par conséquent, Jacques Levron développe une action culturelle à la fois basée sur les expositions et musées. Ces différents moyens permettent une véritable démocratisation culturelle. Cependant, Jacques Levron promeut également l'action culturelle au niveau du réseau local par d'autres actions, que sont notamment la direction des festivals et des comités de tourisme.

B. Un homme investi dans le réseau culturel local

Jacques Levron est un homme très actif dans la société, il entretient ainsi d'étroits rapports avec l'Université catholique, où il donne notamment des cours et des conférences. Mais il collabore aussi aux premières manifestations du tourisme culturel tout en organisant des circuits pour mettre en valeur les richesses archéologiques du département.

¹⁵⁴ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 138-139.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Archives départementales de Maine-et-Loire, archives du service, correspondance de 1944, AS 4.

¹⁵⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, archives du service, Conservation des Antiquité et Objets d'Arts, AS 322.

1. Du Festival d'Anjou aux Spectacles « Sons et Lumières » : Jacques Levron et le tourisme local

Jacques Levron s'investit dans l'action culturelle par le tourisme. Ainsi, l'arrivée d'un nouveau préfet en 1949 marque un tournant dans la politique culturelle angevine. Il s'agit de Jean Morin¹⁵⁸ qui marque de son empreinte le tourisme et surtout l'action culturelle durant son mandat de préfet de 1949 à 1958. Ce dernier est en effet le créateur d'un festival nouveau basé sur l'art dramatique. Jacques Levron s'implique ainsi dans le comité gérant le festival formé autour de Jean Morin. Cet événement est lancé en juin 1949 au château de Brissac par une soirée de prestige à caractère culturel et en extérieur, pour accueillir un plus large public.¹⁵⁹ La soirée donne lieu à des représentations théâtrales, notamment de la part de la Compagnie du Masque au Genêt, troupe de jeunes comédiens animée par un homme du nom de René Rabault¹⁶⁰. Cette compagnie qui met en scène une comédie par an, le plus souvent tirée du théâtre religieux ou sacré, s'illustre dans une première expérimentation à Brissac de « *Roméo et Juliette* ». En 1950, pour la deuxième année, le festival donne lieu à la représentation du spectacle « *Jeanne au bûcher* »¹⁶¹ d'Arthur Honegger. La troisième année mélange musiques d'orgue et pièces de théâtre, notamment « *Le jeu d'Adam* »¹⁶², donnée là encore par la Compagnie du Masque au Genêt. D'une longévité exceptionnelle, ce festival s'inscrit parmi les plus célèbres événements culturels et est renommé en 1952 Festival d'Anjou. Preuve de son importance, Jacques Levron consacre un chapitre à ce festival dans *La Traversée du XX^e siècle*¹⁶³ qu'il évoque comme un véritable succès local : « *Trois soirées étaient prévues. Il y avait beaucoup de monde le premier soir, mais il restait des places. Le deuxième soir c'était comble. La critique parisienne avait fait des comptes rendus enthousiastes, et loué en particulier le jeu de Maria Casares. Il y avait des cars venus de Tours, du Mans et même de Nantes et de Rennes [...]. Le festival d'Angers était lancé ; devenu le festival d'Anjou, il existe toujours* »¹⁶⁴.

Dans ce festival d'art dramatique, Jacques Levron s'investit pleinement mais ne peut cependant que donner son avis. Une autre institution permet à Jacques Levron d'avoir une place à

¹⁵⁸ Jean Morin (1916-2008) est un résistant, haut-fonctionnaire et secrétaire général de la marine marchande. Il exerce différents postes dont celui de préfet de la Manche en 1946, avant de devenir préfet du Maine-et-Loire de 1949 à 1958.

¹⁵⁹ Archives départementales du Maine-et-Loire, Fonds de la Compagnie du Masque au Genêt, 97 J.

¹⁶⁰ René Rabault (1910-1993) est un homme de théâtre, décorateur et écrivain. Il travaille d'abord dans l'atelier de décoration de son père. Enflammé par le théâtre, il fonde en 1939 la compagnie de théâtre chrétien le « Masque au Genêt » qu'il conduit pendant vingt-six ans au succès.

¹⁶¹ Mystère lyrique mis en place pour la première fois en 1941.

¹⁶² Texte anonyme anglo-normand de la seconde moitié du XII^e siècle, le « *Jeu d'Adam* » est le premier drame connu en langue vulgaire. Bien que très proche du drame liturgique, il s'en distingue toutefois par une caricature des personnages.

¹⁶³ Jacques Levron, *La Traversée du XX^e siècle*, Chapitre XXIII : Le temps des festivals, p. 190.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 192.

part entière. Il s'agit du comité du tourisme dans lequel Jacques Levron a en effet une place de premier choix. Fondé par Jean Morin en 1949, Jacques Levron prend la direction de ce comité du tourisme pour mettre en place de nombreuses actions, notamment la création d'affiches représentant les cinq plus beaux monuments de l'Anjou, afin d'attirer les touristes. Il ouvre également au public le château de Montgeoffrois, appartenant au marquis de Contades, tout comme celui du Plessis-Bourré. De plus, Jacques Levron fonde la « Route lumineuse ». Le but de ce projet est de faire découvrir les principaux monuments qui sont illuminés, lors d'un itinéraire en bus de Saumur à Angers. Jacques Levron, véritable acteur culturel, participe également à la préparation d'un film documentaire sur l'Anjou qui prend le nom de « Douceur Angevin ». Par ses écrits, Jacques Levron se fait le promoteur du tourisme local. Ses études dans la Revue *Départements et Communes* et dans les *Cahiers français* donnent des informations sur les archives et le tourisme. Ce n'est pas seulement le personnage qui s'inscrit dans le tourisme, mais toute l'institution que sont les archives départementales du Maine-et-Loire, comme nous le démontrent les comptes rendus faits au Conseil général de Maine-et-Loire : « *C'est encore dans ce dessein que nous assumons la présidence de la Commission « Sites et Monuments » du comité départemental du tourisme. Edition d'un dépliant sur Angers, impression d'affiches de petit format sur les monuments de l'Anjou, propagande dans les grandes revues de tourisme françaises et étrangères, enfin collaboration très active dans la préparation d'un film documentaire sur l'Anjou [...]. J'y suis actuellement secondé par mon personnel qui ne refuse jamais un travail supplémentaire* »¹⁶⁵.

Enfin, Jacques Levron met sa vaste érudition à la portée du public en rédigeant par exemple les premiers textes des spectacles « Sons et Lumières » des châteaux angevins.

Ainsi, Jacques Levron a une influence particulière dans la région, avec une action culturelle tournée vers le tourisme. Cependant, il exerce également une influence particulière en direction des sociétés savantes locales.

2. Un homme investi dans les sociétés savantes locales

L'essor des sociétés savantes en France date surtout de la fin du XIX^e siècle. Ces sociétés permettent ainsi aux érudits de se rencontrer mais aussi de partager leurs recherches ou de diffuser leurs travaux dans des revues. Dans une lettre datée du 23 septembre 1941¹⁶⁶, Jacques Levron énumère les sociétés savantes présentes en Anjou : Société des Amis d'Angers et de l'Anjou

¹⁶⁵ Archives départementales du Maine-et-Loire, rapport des chefs de services au Conseil général du Maine-et-Loire, 1951, 2082 W 7, p. 64.

¹⁶⁶ Archives départementales du Maine-et-Loire, archives du service, correspondances, AS 1.

(fondée en 1926), la Société des Amis des Arts (fondée en 1889), la Société de Pharmacie (fondée en 1868), la Société d'Etudes Scientifique (fondée en 1871), la Société d'Horticulture d'Angers (fondée en 1864), la Société d'Horticulture de Cholet (fondée en 1862), la Société de Médecine (fondée le 12 Frimaire an V) et la Société Industrielle et Agricole (fondée le 25 février 1830).

Parmi celles-ci, Jacques Levron s'investit particulièrement dans la Société de la Vieille Académie d'Angers, renommée Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Cette société savante fondée en 1828 est l'héritière de deux sociétés savantes déjà présentes avant la Révolution : l'Académie royale des Belles-Lettres établie par lettre patente du 10 juin 1685 et le Bureau d'agriculture organisé en 1761. Le but de ces sociétés est alors d'augmenter le lustre de la ville par des notables dont la réputation au XVII^e siècle est celle « *d'avoir du goût par les sciences et les beaux-arts* »¹⁶⁷. En 1828, ces deux sociétés savantes sont donc fusionnées pour former la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. À l'origine, les sciences naturelles, l'agriculture et surtout l'horticulture paraissent être l'objet principal des travaux. Cependant, la société se tourne davantage vers l'archéologie au fil des années et ses travaux deviennent alors essentiellement littéraires.¹⁶⁸ De plus, cette société est reconnue d'utilité publique par une ordonnance royale du 5 mai 1833 sous le nom de Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Initié par le chanoine Urseau¹⁶⁹, Jacques Levron est y admis en 1932 en tant que secrétaire : « *Deux mois plus tard, j'étais non seulement élu membre de l'Académie, mais encore au secrétariat de celle-ci. Je siégeais au bureau à côté du chanoine Urseau* »¹⁷⁰. Il en devient secrétaire général dès 1935, puis président à la mort de l'ancien, le chanoine Urseau, en 1940. Il devient alors le quatorzième président de la société savante depuis sa création. Cependant, en 1947, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts change de nom sur initiative de Jacques Levron et par décret du 15 avril 1947, pour prendre désormais le titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers. La société fonctionne alors sur un mode académique avec un nombre limité de membres titulaires, soit environ 80 personnes ; des associés ; des membres honoraires choisis parmi les littérateurs et savants qui ont rendu à la Société des services particuliers ou parmi les membres titulaires ; et enfin des correspondants. La société est administrée par un bureau qui comprend un président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire, un trésorier et enfin un bibliothécaire-archiviste. Dès 1830, un bulletin rend ainsi compte des travaux portant

¹⁶⁷ Michel Gaudin, Secrétaire Général de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Angers, *Brève Histoire de l'Académie d'Angers*, p. 4.

¹⁶⁸ Archives départementales du Maine-et-Loire, Fonds de la Société d'Agricultures, Sciences et Arts d'Angers : correspondances, statuts, Cote provisoire PRO/4 T 150.

¹⁶⁹ Le Chanoine Charles Urseau est le président de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Angers de 1922 à 1940 et membre correspondant de l'Académie d'Inscription et Belles-Lettres d'Angers.

¹⁷⁰ Jacques Levron, *La traversée du XX^e siècle*, p. 130.

essentiellement sur l'agriculture, l'horticulture, les sciences, l'archéologie angevine¹⁷¹.

Jacques Levron est donc très investi dans cette société savante, mais il l'est aussi dans de nombreuses autres, notamment celle de l'Académie des Belles-Lettres dont il est président de 1940 à 1954, date à laquelle il est muté à Versailles. De plus, il est à l'origine d'une nouvelle société qui se veut fédératrice.

En effet, Jacques Levron est à l'origine d'une société fédératrice, concept qui se veut de plus en plus important à l'époque. Ainsi, dans un article paru dans le *Journal des Débats* le 19 août 1942 sous le titre « Une nouvelle fédération des sociétés savantes », Jacques Levron évoque ce nouveau concept de la façon suivante : « *On a souvent reproché, non sans raison, aux sociétés savantes de provinces de s'ignorer les unes des autres, de travailler isolément sans jamais prendre contact entre elles. D'une telle situation naissent souvent de graves inconvénients : certaines questions gagnent à être étudiées dans une région tout entière ; d'autres sont perpétuellement remises à l'ordre du jour des séances alors qu'elles ont été traitées ailleurs. Il en résulte du temps perdu. Plus que jamais, de nos jours, le travail d'équipe est indispensable. [...] Une activité se manifeste habituellement par un congrès annuel, au cours duquel on examine un ou deux sujets mis au programme au cours du congrès précédent, et un bulletin qui sert de lien entre les différentes sociétés constituant la fédération [...]. Et tout récemment à Angers, a été fondée la Fédération des sociétés savantes de l'Anjou. Elle réunit la vieille Académie d'Angers, qui s'honore d'avoir été établie par Louis XIV en 1685, la société des sciences, arts et belles-lettres de Cholet, la société des lettres de Saumur [...]*»¹⁷².

Le but de cette société est ainsi de resserrer les liens qui doivent unir les sociétés savantes à leur fédération départementale et faire en sorte qu'une véritable collaboration ait lieu, par l'intermédiaire de réunions, conférences, visites, contacts et échanges¹⁷³. Ces derniers sont permis par un congrès annuel et facilitent les travaux des sociétés fédérées.

Ainsi, Jacques Levron s'investit dans les sociétés savantes en leur offrant un siège au sein des archives départementales du Maine-et-Loire, mais également en leur accordant de nombreux articles de très grande qualité, marquant ainsi l'érudition phénoménale de Jacques Levron.

¹⁷¹ Archives départementales du Maine-et-Loire, Fonds de la Société d'Agricultures, Sciences et Arts d'Angers : correspondances, statuts, Cote provisoire PRO/4 T 150.

¹⁷² Jacques Levron, « Une nouvelle fédération des sociétés savantes », *Journal des Débats*, 19 août 1942.

¹⁷³ Archives départementales du Maine-et-Loire, Fonds de la Fédération des sociétés savantes de Maine-et-Loire, AS 334.

Membre d'une famille bourgeoise, Jacques Levron après des études de droit, intègre l'École des chartes afin de devenir archiviste-paléographe. Il obtient le diplôme en 1929 après avoir soutenu une thèse portant sur Pierre de Dreux, duc de Bretagne. Cette formation apporte un savoir historique à Jacques Levron qu'il cherche à faire partager à travers ses publications, articles et écrits. Après un rapide début de carrière au sein des archives départementales de Guéret dans la Creuse, Jacques Levron est muté aux archives départementales du Maine-et-Loire en 1931 pour exercer son métier avec passion. Il y exerce sa formation archivistique en collectant, classant et communiquant des documents d'archives. De plus, son travail consiste à améliorer l'aménagement des locaux, garants de la conservation des documents d'archives, mais aussi à visiter les archives communales. Ce dernier doit de plus exercer sa fonction dans un contexte particulier, celui de la Seconde Guerre mondiale, guerre qui vient bouleverser le quotidien et menacer la conservation des archives.

Mais la particularité de l'action de Jacques Levron réside dans l'action qu'il impulse au niveau culturel. Cette dernière passe notamment par le développement de visites scolaires, d'expositions, de conférences. Mais aussi par son investissement dans les sociétés savantes locales ou encore dans le comité du tourisme. Il s'investit par ailleurs particulièrement dans la mise en place de festivals dans la région de l'Anjou en particulier le Festival d'Anjou. On comprend ainsi combien Jacques Levron a développé une incessante activité sur le plan de l'animation de la vie culturelle du département. Preuve de son investissement, Jacques Levron a été honoré de nombreuses distinctions. Il a été en effet Chevalier du Mérite touristique ; Officier des Arts et Lettres et des Palmes Académique, mais aussi commandeur du Mérite et Officier de la Légion d'honneur.

Conclusion

Après une carrière de plus de vingt ans aux archives départementales du Maine-et-Loire, Jacques Levron quitte celles-ci en 1954 pour être muté à Versailles en Seine-et-Oise. Pierre d'Herbécourt (1954-1964) le remplace alors au poste d'archiviste départemental en chef et prolonge le processus de démocratisation culturelle voulu par Jacques Levron.

La volonté la plus forte de ce dernier est la suivante : rendre accessible à tous et mettre à la portée du plus grand nombre la connaissance. C'est ce qui explique pourquoi Jacques Levron a consacré la majeure partie de son temps à des actions non-archivistiques. Il s'agit notamment de l'enseignement dans le département de l'histoire du Moyen-Âge à l'Université catholique d'Angers, de la présidence de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, ou encore de la présidence du comité touristique d'Angers. On lui doit par ailleurs la fondation de la Fédération des Sociétés savantes d'Angers qu'il a créée dans le but de rassembler tous les esprits au service de la connaissance, dont il demeure président d'honneur après son départ à Versailles. Par ailleurs, Jacques Levron met aussi sa plume à disposition, pour la diffusion des connaissances et de l'histoire. On lui doit ainsi de nombreux ouvrages, notamment le *Bon Roi René* publié en 1973 qui obtient un succès sans précédent. Il faut aussi évoquer les nombreux articles écrits dans plusieurs journaux locaux, notamment dans le *Courrier de l'Ouest* ou encore les travaux publiés dans les bulletins de différentes sociétés savantes.

Cette volonté culturelle affichée par Jacques Levron s'explique par plusieurs facteurs. Il s'agit tout d'abord de son milieu et de son environnement personnel ainsi que son éducation. En effet, originaire d'une famille bourgeoise ouverte sur le milieu artistique, cet environnement stimule l'attrait culturel de Jacques Levron. Mais il s'agit également des différentes opportunités qui s'offrent à Jacques Levron. Celles-ci s'incarnent dans un contexte particulier, celui de la guerre, qui marque les populations ainsi que les politiques dans une volonté d'ouverture sur de nouvelles voies. Ces opportunités reposent par ailleurs sur la venue de nouveaux acteurs dans le champ de la culture tels que le préfet Jean Morin.

Ainsi, Jacques Levron incarne le véritable précurseur de l'action culturelle dans son département. Cependant, s'il est connu en Maine-et-Loire pour son action culturelle importante et innovante, celle-ci semble peu reconnue au niveau national. Pour preuve, la Bibliothèque de l'École des chartes, qui peut prendre l'initiative de la rédaction de notices nécrologiques pour mettre en

valeur les actions importantes et l'influence de certains archivistes, n'en a pas rédigées à la mort de Jacques Levron. Cette absence semble donc montrer que l'action de l'archiviste n'a pas été relevée au niveau national. De plus, en tant que promoteur de l'action culturelle, Jacques Levron a fréquemment fait passer les activités culturelles au premier plan, au détriment de sa mission archivistique de base.

Ainsi, ce mémoire a permis de mieux comprendre la mise en place nationale d'une politique culturelle, mais aussi l'émergence des différentes actions culturelles développées et appliquées localement dans les services d'archives. De plus, ce mémoire a permis d'analyser plus particulièrement l'action culturelle mise en place dans le service des archives départementales de Maine-et-Loire avec Jacques Levron. Cette dernière partie permet d'appréhender l'action innovante de cet archiviste, dans un mouvement quelque peu avant-coureur par rapport au développement culturel lancé dans les années 1950 sous Malraux.

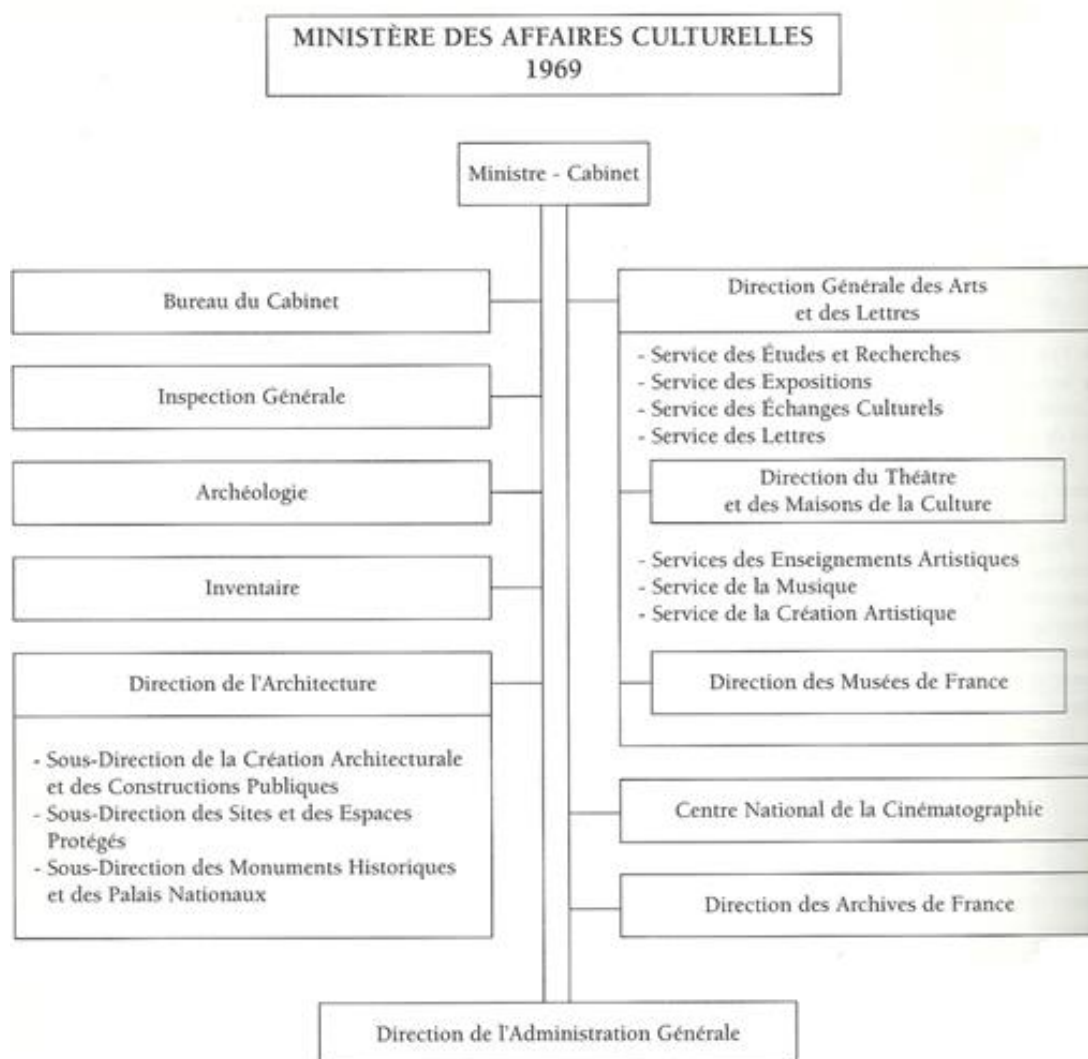
Ce mémoire reste également ouvert à d'autres pistes pour de futures réflexions. Il serait en effet intéressant d'étudier ce mouvement précurseur qui a lieu au sein du département du Maine-et-Loire. En effet, ce mouvement est-il suivi d'autres initiatives personnelles dans le pays, ou même encore à l'étranger ?

Enfin, ces conclusions ne doivent pas faire oublier que le chemin de l'action culturelle au sein des services d'archives n'est pas totalement abouti et doit encore se développer. On aperçoit en effet à quel point cette mission culturelle cible en priorité un certain type de public et délaissant peut être d'autres publics.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme du ministère des Affaires culturelles en 1969

Philippe Poirrier, *Histoire des Politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne : Bibliest, 2nde édition, 1998, p. 52.



Tiré de G. POUJOL. *La création du ministère des affaires culturelles. 1959-1969*. Paris : Ministère de la culture, 1993. p. 92-93.

Annexe 2 : Circulaire de Charles Braibant, directeur des Archives de France, relative à la mise en place d'un service éducatif dans les archives départementales

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

----- Paris, le 5 novembre 1951

DIRECTION DES
ARCHIVES DE FRANCE

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,
À MONSIEUR L'ARCHIVISTE EN CHEF DU DÉPARTEMENT.

Référence à rappeler :

Circ. P/AD/51-26/3

Objet : Service éducatif.

Un service éducatif fonctionne aux Archives nationales depuis deux ans. Il a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'histoire, au moyen de visites commentées du Musée de l'Histoire de France. Ce service, répondant exactement aux préoccupations de l'enseignement moderne et des classes nouvelles, a obtenu un succès complet : son personnel, placé sous la direction d'un archiviste aux Archives nationales est composé uniquement de membres de l'enseignement mis à ma disposition.

Les relations ainsi établies avec l'Enseignement et dont l'importance ne vous échappera pas, ne doivent pas être limitées à Paris et aux Archives nationales. J'ai pensé qu'un certain nombre de départements dont le vôtre, pouvaient tenter cette expérience.

Les collections de votre dépôt renferment des documents susceptibles d'illustrer de façon vivante l'histoire de votre région.

Or, les établissements d'enseignements du département les ignorent peut-être, faute de liaison avec les archives. Cette liaison est à créer par le moyen d'un service éducatif répondant au même but que celui des Archives nationales : il devrait fonctionner dans les mêmes conditions, c'est à dire sous votre autorité, être confié à un instituteur.

A cet effet, il vous appartient d'obtenir de M. le Préfet l'envoi d'une lettre au Ministre de l'Intérieur pour que celui-ci demande à son collègue de l'Éducation nationale (Direction de l'Enseignement du Premier Degré) la mise à votre disposition du fonctionnaire nécessaire.

Si vous pouvez désigner nommément un instituteur qualifié après vous être mis d'accord avec l'Inspecteur d'académie, cela faciliterait beaucoup la mise à disposition dont il s'agit.

Il est essentiel de bien spécifier qu'il s'agit d'une « mise à la disposition » et non d'un détachement. La mise à la disposition suppose en effet le paiement de l'intéressé par la Direction du I^{er} degré tandis que le détachement exigerait la rétribution de ce fonctionnaire par ma Direction, ce qui n'est pas possible.

Dans toutes les démarches ou notes que vous ferez à ce sujet, vous voudrez bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une tâche d'enseignement.

Je vous serais obligé d'étudier de près cette question et de me rendre compte des possibilités de création d'un tel service dans votre département.

Dans ce cas je ferais en sorte de suivre votre demande de personnel au Ministère de l'Intérieur et à celui de l'Éducation nationale.

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,
Charles BRAIBANT.

Annexe 3 : Portrait de Jacques Levron



Figure 4 : Portrait de Jacques Levron - Archives familiales.

Annexe 4 : État civil de Jacques Levron

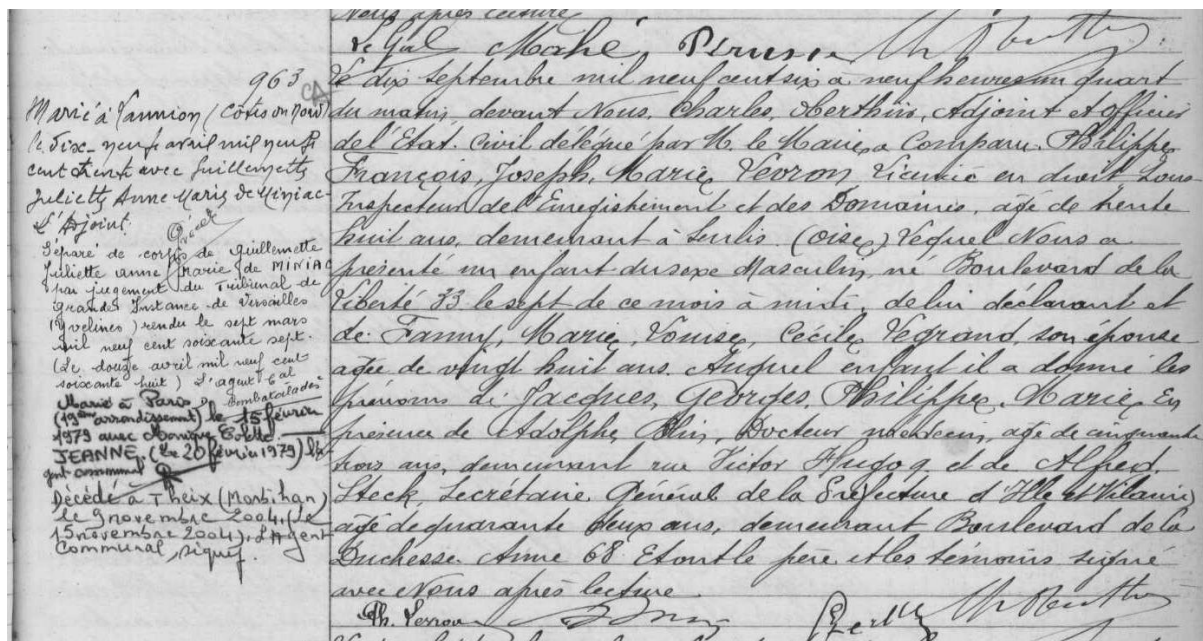


Figure 5 : État civil de Jacques Levron (1906-2004), Archives départementales de Rennes, Fonds de la commune de Rennes, registre des naissances 1906, 2 E 114.

Le dix septembre mil neuf cent six à neuf heures un quart du matin devant nous Charles Oberthin, adjoint et officier de l'État civil délégué par M. le Maire a comparu Philippe François Joseph Marie Levron licencié en droit sous inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, âgé de trente-huit ans demeurant à Seulis (Oise). Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né Boulevard de de la Liberté, 33. Le 7 septembre de ce mois à midi, de lui déclarant et de Fanny, Marie, Louise, Cécile Legrand, son épouse âgée de vingt-huit ans. Auquel enfant il a donné les prénoms de Jacques, Georges, Philippe, Marie en présence de Adolphe Blin, docteur médecin, âgé de cinquante-trois ans demeurant rue Victor Hugo 9. Et de Alfred Steck, secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine, âgé de quarante-deux ans, demeurant Boulevard de la Duchesse Anne, 68. Et ont signé le père et les témoins signés avec nous après lecture.

Signé : Philippe Levron,

Dans la marge : Marié à Launion le dix-neuf avril mil neuf cent trente avec Guillemette Juliette Anne Marie de Miniac, l'adjoint.

Séparé de de Guillemette Julliette Anne Marie de Miniac par jugement du tribunal de Grande Instance de Versailles (Yvelines) rendu le sept mars mil neuf cent soixante-sept (le douze avril mil neuf cent soixante-huit). L'agent communal

Marié à Paris (19^e arrondissement) le 15 février 1979 avec Monique Colette Jeanne (le 20 février 1979), l'agent communal.

Décédé à Theix (Morbihan) le 9 novembre 2004. (le 15 novembre 2004), l'agent communal.

Annexe 5 : Dossier d'élèves de l'École des chartes de Jacques Levron

Levron Jacques

		REGISTRE DES INSCRIPTIONS	PROGÈS- VERBAUX du CONSEIL	CORRES- PON- DANCE
Nom et prénoms.....	<i>Levron Jacques, Georges, Philippe naïé</i>			
Date et lieu de naissance.	<i>7 Septembre 1906, à Penne-sur-Authion</i>			
Diplôme de bachelier...				
Inscription.....				
Admission.....	<i>14 Novembre 1925 (10^e sur 20)</i>			
Examen de 1 ^{re} année....	<i>23 Août 1926 (5^{ème} sur 16)</i>			
Examen de 2 ^e année....	<i>31 Juillet 1927 (4^{ème} sur 12)</i>			
Examen de 3 ^e année....	<i>21 Juillet 1928 (admis à la thèse)</i>			
Thèse.....	<i>Archiviste paléographe par arrêté ministériel du 11 février 1929 (3^e sur 18)</i>			
Bourses.....				
Stage.....				

Figure 6 : Dossier de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine, 93 AJ 94.

Annexe 6 : Répartition des périodes traitées par thèses à l'École nationale des chartes

Figure 7 : Répartition (% arrondi) des périodes traitées par les thèses (année de soutenance).

%	1916- 1926	1927- 1936	1937- 1946	1947- 1956	1957- 1966	1967- 1976	1977- 1986	1987- 1996
Médiévale seule	63	63	51	50	50	41	31	33
Médiévale + suite	24	25	24	17	8	15	5	5
Moderne seule	13	12	23	31	39	34	36	33
(dont XVI^e siècle seul)	8	4	11	6	6	5	5	6
Révolution- Empire	-	-	2	2	3	2	6	4
Restauration- XXe siècle	-	-	-	-	-	4	21	22
Moderne + Contemporaine	-	-	-	-	-	4	1	3

Sources : Prou Maurice et l'École nationale des chartes, *Livre du Centenaire École des chartes (1821-1921)*, Paris, Picard, 1921, p. 216.

Rubrique « Médiévale + suite » qui comprend essentiellement des thèses à dominante d'histoire des institutions, qui débordent plus ou moins généreusement de la période médiévale, et des monographies d'histoire de l'art et d'archéologie, qui étudient des bâtiments ecclésiastiques jusqu'à l'aube du XIXe siècle ou du XXe siècle. On a exclu les thèses à dominante médiévale qui poussent jusqu'au début du XVIe siècle, décomptées à la ligne précédente.

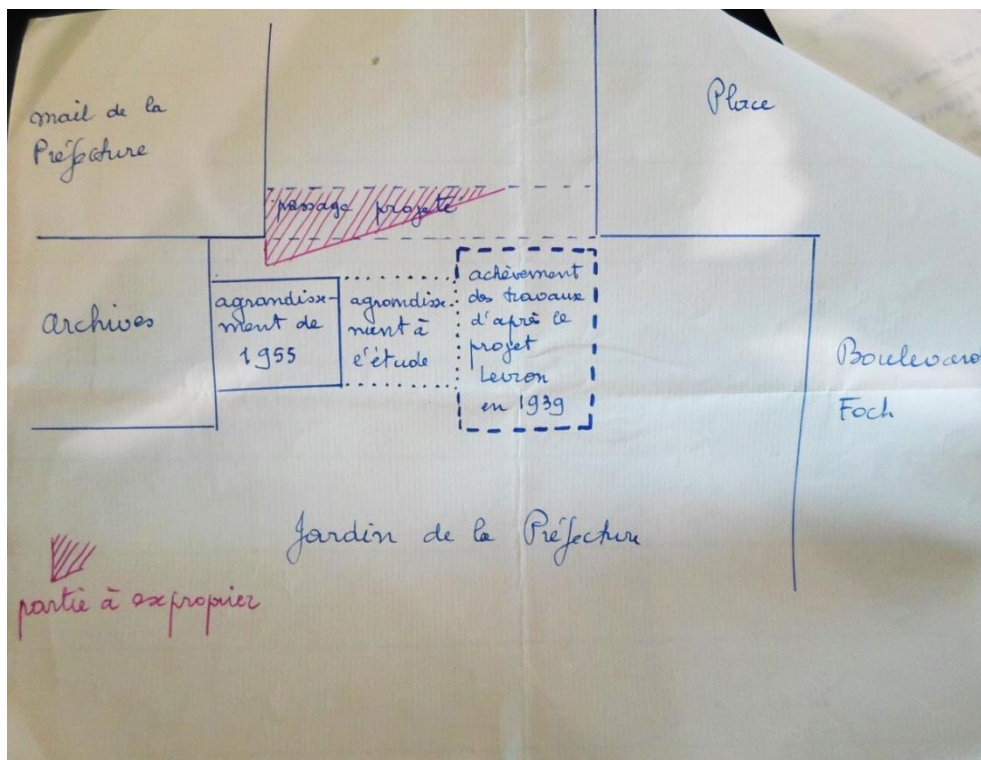
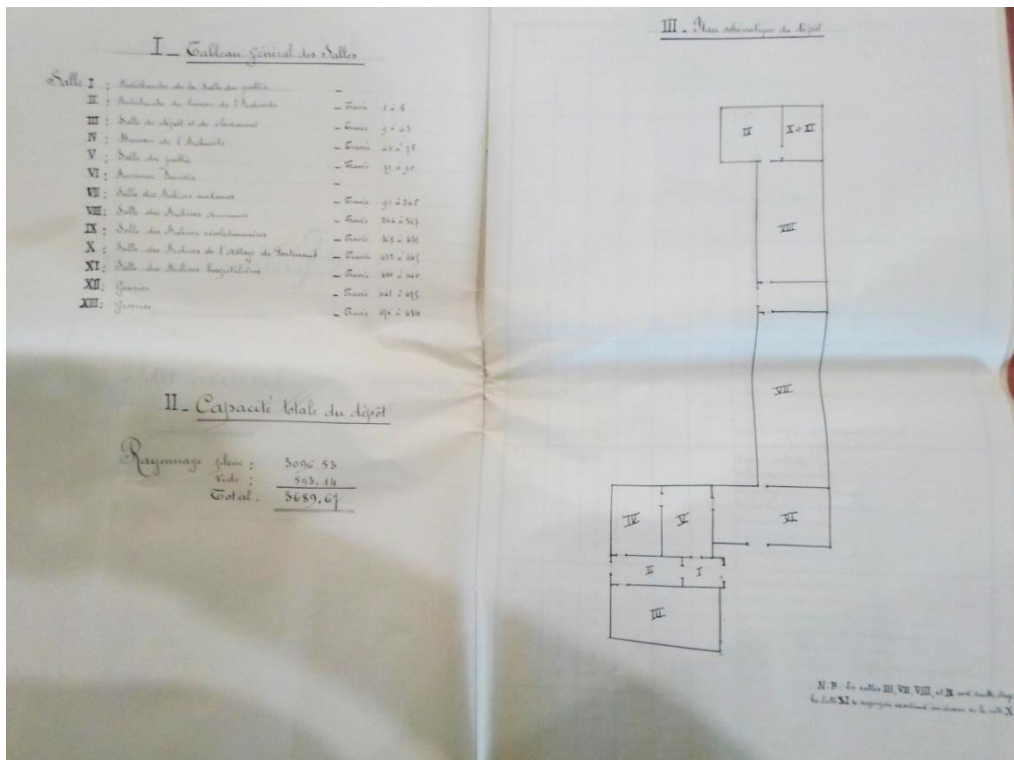
Annexe 7 : Extrait du récolement de Jacques Levron effectué aux archives départementales de Maine-et-Loire en 1932

IV. Récolement des Archives

TRAVÉS	RAYONS	LIÈRES	REGISTRES	CARTONS	LIVRES	NATURE DES DOCUMENTS
<u>Salle I</u> (Antichambre de la Salle du public)						
La Salle I ne contient qu'une seule archive, exemple de livres provenant de l'Etat						
<u>Salle II</u> Antichambre du bureau de l'Archiviste						
1	1				24	Catalogue des manuscrits des Bibliothèques de France
	2				25	"
	3				28	"
	4				29	Catalogues et inventaires divers
	5				29	"
	6				12	Tableau des possessions de l'Etat, livres divers
	7	7				Revue archéologique
2	1				19	Notes ecclésiastiques
	2				21	Notes ecclésiastiques, catalogue des manuscrits, livres divers.
	3	11			5	Livres divers
	4	C				Publications administratives
	5				28	"
	6	H			15	"
	7	7				Revue archéologique et bulletins administratifs
3	1	10				Archives médicales
	2	7				Publications administratives
	3	9				Revue Anglaise
	4	8				Revue Anglaise et bulletins divers
	5	9				Annales statistiques
	6	8				Publications administratives
	7	5				Revue Scientifique, finances etc.
4	1	9				Publications administratives
	2	9				Publications administratives
	3	6				Annales religieuses
	4	8				Annales religieuses et publications diverses
	5	5			1	Bulletin de l'Instruction primaire
	6	7				Bulletin de l'Enseignement libre et de l'enseignement technique
	7	6				Revue archéologique
5	1	2			17	Annales statistiques et livres divers
	2	10				Revue et livres divers
	3				13	Bibliographie historique

Figure 8 : Extrait du récolement de Jacques Levron effectué aux archives départementales de Maine-et-Loire en 1932, Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine, correspondance du service avec la Direction des Archives de France, AB XXXIC 157.

Annexe 8 : Plan des locaux du service des archives départementales du Maine-et-Loire et photographie des agrandissements des locaux



Figures 9 : Plans des locaux du service des archives départementales du Maine-et-Loire et photographie des agrandissements des locaux, Correspondance du service avec la Direction des Archives de France, AB XXXIC 157.

Annexe 9 : Liste des ouvrages écrits par Jacques Levron

Figure 10 : Publications de Jacques Levron¹⁷⁴.

Années	Titres	Editeurs	Prix obtenus ¹⁷⁵
1932	<i>Un conflit commercial au XVIII^e siècle, tapissiers d'Aubusson et marchands d'Angers.</i>	Les Editions de l'Ouest	
1933	<i>La Bourse de commerce d'Angers au XVIII^e siècle, histoire d'un conflit économique.</i>	Les Editions de l'Ouest	
1934	<i>Le Diable dans l'art.</i>	Picard	
1935	<i>Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Le Diable dans l'Art.</i>	Felix Alcan Picard	
1938	<i>La Haute-Bretagne. La Véritable histoire de la Dame de Montsoreau.</i>	Arthaud Rotary	
1940	<i>La Cathédrale d'Angers au XVI^e siècle : Textes et commentaire.</i>	Siraudeau	
1941	<i>Comment préparer une étude d'histoire communale : esquisse d'un plan de travail. René Boyvin, graveur angevin du XVI^e siècle.</i>	École supérieure d'Agriculture Editions Jacques Petit	
1943	<i>Une enquête sur la province d'Anjou. Les Saints du pays angevin.</i>	Editions de l'Ouest Arthaud	Prix Louis-Paul Miller (1944) : Prix annuel, créé en 1938, destiné à récompenser des ouvrages de nature à faire aimer la morale et la vertu, particulièrement la fidélité du souvenir et la reconnaissance. 1000 Francs
1944	<i>Les armoiries des communes de Seine-et-Oise.</i>	Editions Le Renaissance	
1947	<i>Petite Histoire de l'Anjou. Angers, Maine-et-Loire. Petite Histoire de Bretagne.</i>	Arthaud Vanouest Arthaud	
1948	<i>Clément Janequin, musicien de la</i>	Arthaud	

¹⁷⁴ D'après le site internet suivant : http://www.whoswho.fr/decede/biographie-jacques-levron_15771 (consulté le 10 février 2014).

¹⁷⁵ Selon le site de l'Académie française [en ligne], disponible sur : <http://www.academie-francaise.fr/jacques-levron> (consulté le 10 février 2014).

	<i>Renaissance.</i>		
1949	<i>Le Château d'Amboise. Henri IV. La Vallée de la Loire de Gien à Saint-Florent.</i>	Arthaud Mame Arthaud	
1950	<i>Jean Bodin et sa famille. Contes et Légendes d'Auvergne. L'Eglise collégiale de Saint-Martin d'Angers.</i>	Siraudeau Nathan Cingla	
1951	<i>La Bretagne.</i>	Arthaud	
1952	<i>Anjou.</i>	Braun	
1953	<i>La Vie et les Mœurs du bon roi René. Angers, château et monuments. Anjou-Canada.</i>	Amiot- Dumont Arthaud Editions de l'Ouest	
1954	<i>Notre Dame des Ardilliers de Saumur. La Belle Angevine : variétés historiques.</i>	Siraudeau Les Editions du Roi René	
1955	<i>L'Apocalypse d'Angers.</i>	Au masque d'Or	
1956	<i>Château de la Loire, Château de la nuit.</i>	Arthaud	
1957	<i>Versailles-Trianons. Saint-Louis Ou l'Apogée du Moyen Âge.</i>	Arthaud Amiot- Dumont	Avec la collaboration de Gérald Van Der Kemp
1958	<i>Châteaux et vallée de la Loire.</i>	Arthaud	
1959	<i>Béhuard.</i>	Siraudeau	
1960	<i>Les Courtisans.</i>	Editions du Seuil	
1961	<i>Secrète Madame de Pompadour.</i>	Arthaud	Prix Marie-Eugène Simon-Henri-Martin (1962) : Prix annuel d'histoire attribué sans conditions précises. 600 Francs
1963	<i>Le Château fort et la Vie au Moyen Âge.</i>	Fayard	Prix Marie-Eugène Simon-Henri-Martin (1964) : 300 Francs
1964	<i>Châteaux et parc royaux, Ile-de-France. Versailles : ville royale.</i>	Arthaud La Nef de Paris	
1965	<i>La Vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Louis le Bien Aimé.</i>	Hachette Perrin	

1966	<i>La Révolution française.</i>	Arthaud	
1967	<i>Les rois de France et Dieu, d'Henri IV à Louis Philippe.</i>	Les Editions ouvrières	
1968	<i>Les Inconnus de Versailles, Les coulisses de la cour.</i>	Perrin	
1970	<i>Prestiges du Val de Loire.</i>	Edition France-Empire	
1971	<i>Le Maréchal de Richelieu, un libertin fastueux.</i>	Perrin	
1972	<i>Le Bon roi René. Paris se souvient, tome 1 : Plaques commémoratives du 6^e arrondissement.</i>	Arthaud Perrin	Prix Marie-Eugène Simon-Henri-Martin (1973) : 500 Francs.
1973	<i>Madame du Barry ou la fin d'une courtisane.</i>	Perrin	
1974	<i>Louis XV : l'homme et le roi. Madame de Pompadour : L'amour et la politique.</i>	Perrin Perrin	
1976	<i>Amours et Drames du passé Choiseul, un sceptique au pouvoir.</i>	Rouf Perrin	Prix des Ambassadeurs
1977	<i>Les Plus beaux châteaux de la Loire.</i>	Edition Silva	
1978	<i>Les Grandes Heures de l'Ile-de-France.</i>	Perrin	
1979	<i>Philippe Auguste ou la France rassemblée.</i>	Perrin	
1980	<i>Grands travaux, grands architectes du passé.</i>	Editions du Moniteur	
1982	<i>Trois sœurs pour un roi ou la Cour de Versailles au début du règne de Louis XV.</i>	Perrin	
1984	<i>Stanislas Leszczyński, roi de Pologne, duc de Lorraine : un roi philosophe au siècle des lumières.</i>	Perrin	
1985	<i>Les Rois de France ne divorcent jamais.</i>	Perrin	
1987	<i>Madame Louis XV l'épouse du bien-aimé.</i>	Perrin	
1991	<i>Mademoiselle de Charolais : la scandaleuse petite-fille de Louis XIV.</i>	Perrin	
1993	<i>Les Grandes heures de l'Anjou.</i>	Perrin	

Annexe 10 : Extrait de l'autobiographie de Jacques Levron

La traversée du XX^e siècle, chapitre XVII : L'Anjou, p. 127. Récit de Jacques Levron de son arrivée au poste de directeur des archives départementales de Maine-et-Loire.

« Je disposai d'une immense pièce, un bureau ministre et à côté, une grande table pouvant accueillir dix personnes. Les murs étaient tapissés de livres précieux et de grands cartons contenant plus de trois mille gravures, dessins et photographies. J'en fis l'inventaire. Beaucoup dataient du XVIII^e siècle. La salle de lecture à côté pouvait recevoir une douzaine de personnes. Elle communiquait avec la grande sacristie de Saint-Aubin, classée monument historiques. Sur des tablettes reposaient des vitrines contenant nos documents les plus précieux. Au-delà et principalement dans l'ancienne salle capitulaire, se trouvaient les archives. Le récolement fit apparaître douze km de rayonnages, ce qui était totalement insuffisant. Une salle spéciale était consacrée aux archives de Fontevraud, qu'aucun de mes prédécesseurs n'avaient osé classer. Je me jurai d'y parvenir, et j'y suis parvenu.

Le personnel composé de trois personnes seulement était médiocre et insuffisant. L'homme de peine faisait bien son métier, mais Dureau qui avait en charge la salle de lecture semblait sortir « de Ronds de cuir » de Courteline. Quant à Bonnet, qui avait rang de rédacteur principal, il était d'une paresse insurmontable. Il avait les pieds plats et son premier soin en arrivant aux Archives était de se mettre en pantoufle ce qui n'était pas du tout agréable l'été venu ».

Annexe 11 : Liste des chapitres de l'ouvrage de Jacques Levron

Figure 11: Liste des chapitres de l'ouvrage de Jacques Levron, *La Traversée du XX^e siècle*.

Numéros de Chapitre	Chapitres	Pages
1	Généalogie	1-11
2	Trois évènements	12-16
3	Le petit prince	17-21
4	Août 1914	22-25
5	Neuf ans au bahut	26-40
6	Qui trop embrasse...	41-48
7	Le grand départ	49-56
8	Deux mois de pensionnat	57-63
9	La tournée de Bretagne	64-69
10	Le chat... et autres logis	70-78
11	Un mois à Londres	79-82
12	La découverte du Midi	83-88
13	De la rue Valois à la Place de l'Opéra	89-93
14	Un échec et un succès	94-98
15	Le Quai d'Orsay	99-109
16	Début de la vie professionnelle	110-126
17	L'Anjou	127-142
18	Gardien de nuit	143-144
19	Bêtises et gaietés de la censure	145-154
20	Occupé pendant quatre ans	155-174
21	Mantelon	175-178
22	La belle aventure des Compagnons de la Passion	179-185
23	La valse des préfets	186-189
24	Le temps des Festivals	190-200
25	Le temps des expositions	201-204
26	Fiat voluntas tuas	204-206
27	Versailles	207-221
28	Appendices	221-225

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Nombre de lecteurs aux archives départementales du Maine-et-Loire sous la direction de Jacques Levron (1931-1954). Sources : Rapports des chefs de service du Conseil général du Maine-et-Loire et rapports faits aux Archives nationales.</i>	47
<i>Figure 2 : Documents communiqués en fonction de la période chronologique. Sources : Rapports des chefs de service du Conseil général du Maine-et-Loire.</i>	48
<i>Figure 3 : Laissez-passer accordé à Jacques Levron sous l'Occupation allemande. Source : Archives départementales du Maine-et-Loire, archives du service, correspondance, 1944, AS 4.</i>	53
<i>Figure 4 : Portrait de Jacques Levron - Archives familiales.</i>	75
<i>Figure 5 : État civil de Jacques Levron (1906-2004), Archives départementales de Rennes, Fonds de la commune de Rennes, registre des naissances 1906, 2 E 114.</i>	76
<i>Figure 6 : Dossier de l'École des chartes de Jacques Levron, Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine, 93 AJ 94.</i>	77
<i>Figure 7 : Répartition (% arrondi) des périodes traitées par les thèses (année de soutenance).</i>	78
<i>Figure 8 : Extrait du récolement de Jacques Levron effectué aux archives départementales de Maine-et-Loire en 1932, Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine, correspondance du service avec la Direction des Archives de France, AB XXXIC 157.</i>	79
<i>Figures 9 : Plans des locaux du service des archives départementales du Maine-et-Loire et photographie des agrandissements des locaux, Correspondance du service avec la Direction des Archives de France, AB XXXIC 157.</i>	80
<i>Figure 10 : Publications de Jacques Levron.</i>	81
<i>Figure 11: Liste des chapitres de l'ouvrage de Jacques Levron, La Traversée du XX^e siècle.</i>	85

Table des annexes

<i>Annexe 1 : Organigramme du ministère des Affaires culturelles en 1969</i>	72
<i>Annexe 2 : Circulaire de Charles Braibant, directeur des Archives de France, relative à la mise en place d'un service éducatif dans les archives départementales</i>	73
<i>Annexe 3 : Portrait de Jacques Levron</i>	75
<i>Annexe 4 : État civil de Jacques Levron</i>	76
<i>Annexe 5 : Dossier d'élèves de l'École des chartes de Jacques Levron</i>	77
<i>Annexe 6 : Répartition des périodes traitées par thèses à l'École nationale des chartes</i>	78
<i>Annexe 7 : Extrait du récolement de Jacques Levron effectué aux archives départementales de Maine-et-Loire en 1932</i>	79
<i>Annexe 8 : Plan des locaux du service des archives départementales du Maine-et-Loire et photographie des agrandissements des locaux</i>	80
<i>Annexe 9 : Liste des ouvrages écrits par Jacques Levron</i>	81
<i>Annexe 10 : Extrait de l'autobiographie de Jacques Levron</i>	84
<i>Annexe 11 : Liste des chapitres de l'ouvrage de Jacques Levron</i>	85

Table des matières

Introduction	7
Les Archives, l'archiviste et l'action culturelle en France au XX^e siècle	9
I. L'action culturelle en France au XX^e siècle : une construction historique	10
A. Le temps des précurseurs	10
B. Le ministère de la Culture de 1959 : « L'invention de la politique culturelle »	13
C. La décennie 1970 : le développement durable d'une politique culturelle	16
II. L'archiviste, un acteur culturel indispensable	20
A. Des expositions aux musées d'archives, une solution alternative à l'action culturelle	20
B. L'archiviste au cœur de l'enseignement culturel	23
C. Un acteur culturel externe aux archives	25
Conclusion	28
Bibliographie	30
1. Histoire des archives	30
1.1. Généralités	30
1.2. L'action culturelle	30
2. La Législation des archives	32
3. Histoire du XX^e siècle	32
3.1. La France au début du XX ^e siècle	32
3.2. Histoire d'Angers et de l'Anjou	32
3.3. La micro-histoire dans l'historiographie du XX ^e siècle	32
4. L'École des chartes et les chartistes	32
5. Le professionnel des archives	33
État des sources	34
1. Instruments d'orientations	34
2. Sources manuscrites	34
3. Sources orales	37
4. Sites Web	37
Jacques Levron, un acteur culturel, figure de précurseur dans le service de Maine-et-Loire (1931-1954)	38
I. Jacques Levron, un chartiste traditionnel	40
A. Jacques Levron, de ses origines à sa formation à l'École nationale des chartes	40
B. Un parcours professionnel encadré par les missions traditionnelles	43
C. Vaquer aux tâches quotidiennes	49
II. Jacques Levron, un historien passionné	54
A. Un homme de publications historiques	54
B. Des visites scolaires aux cours d'enseignement : l'histoire au cœur de l'action pédagogique	57

III. Jacques Levron, un archiviste investi personnellement dans l'action culturelle	61
A. Des expositions aux musées : un relais culturel	61
B. Un homme investi dans le réseau culturel local	64
Conclusion	70
Annexes	72
Table des illustrations	86
Table des annexes	87
Table des matières	88

